

CRIC n° 26 (2023-2024)  
6<sup>e</sup> session de la 11<sup>e</sup> législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2023-2024

## COMPTE RENDU INTÉGRAL\*

Séance publique de commission

**Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité**

Jeudi 12 octobre 2023

\*Application de l'article 162 du règlement

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Auditions</i> .....	1
<i>Méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et de gaz naturel pour les périodes réglementaires 2024 et 2025-2029 et capacité du réseau</i> .....	1
<i>Audition de M. Van den Bosch, Directeur général de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG), et de M. Debloq, Conseiller Wallonie de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG)</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Van den Bosch, Directeur général de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG), M. Debloq, Conseiller Wallonie de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG).....	1
<i>Audition de M. Vermeulen, Managing Partner de la société Climact</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Vermeulen, Managing Partner de la société Climact.....	8
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Crucke, Bierin, Janssen, Fontaine, Hermant, M. Van den Bosch, Directeur général de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG), M. Debloq, Conseiller Wallonie de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG), M. Vermeulen, Managing Partner de la société Climact.....	12
<i>Liste des intervenants</i> .....	25
<i>Abréviations courantes</i> .....	26

Présidence de M. Hermant, Président

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 1 minute.

**M. le Président.** – La séance est ouverte.

## AUDITIONS

### MÉTHODOLOGIE TARIFAIRE APPLICABLE AUX GESTIONNAIRES DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ NATUREL POUR LES PÉRIODES RÉGULATOIRES 2024 ET 2025-2029 ET CAPACITÉ DU RÉSEAU

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les auditions sur la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et de gaz naturel pour les périodes réglementaires 2024 et 2025-2029 et capacité du réseau.

MM. Bierin et Lomba ont déjà été désignés en qualité de rapporteurs.

Je souhaite la bienvenue à M. Van den Bosch, Directeur général de la FEBEG, à M. Debloq, Conseiller Wallonie de la FEBEG, et à M. Vermeulen, Managing Partner de Climact.

Je porte à votre connaissance que le RWADE a décliné notre demande d'audition, car il estime ne pas avoir suffisamment d'éléments précis sur ce dossier à présenter à notre commission.

*Audition de M. Van den Bosch, Directeur général de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG), et de M. Debloq, Conseiller Wallonie de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG)*

**M. le Président.** – La parole est à M. Van den Bosch.

**M. Van den Bosch,** Directeur général de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG). – Je vais vous présenter la première partie et M. Debloq vous présentera la partie sur la méthodologie tarifaire, qu'il connaît beaucoup mieux que moi.

Je vous remercie, Messieurs les Parlementaires, de nous auditionner et de nous donner la parole.

La FEBEG est la fédération à laquelle les fournisseurs d'électricité et de gaz sont membres.

C'est presque anecdotique, mais qui aurait pensé, il y a 20 ans, qu'il y aurait plus de 40 entreprises présentes sur le marché d'électricité et de gaz en Belgique dans les différentes Régions ? Ce *slide* présente une vue dont certains membres dépendent des groupes internationaux, mais d'autres sont également de petites entreprises qui n'ont que quelques employés. Ces petites entreprises sont actives dans des niches.

Concernant la méthode tarifaire, je voudrais ajouter l'importance de travailler ensemble avec les GRD. Nos produits – électricité et gaz – n'arrivent pas chez les clients sans l'intervention des GRD. C'est très important que l'on travaille ensemble, et il y a des milliers d'échanges de données journaliers, dont la plupart se passent très bien.

Pour la connexion des renouvelables ou des installations classiques, on a besoin des GRD pour les connecter. Une collaboration étroite entre les deux est très importante.

Que signifie être neutre en carbone à l'horizon 2050 ? Je voudrais vous citer un nombre. Dans notre mémorandum, nous avons repris le chiffre de McKinsey qui a dit : vers 2050, on aura besoin d'à peu près 110 milliards d'euros d'investissements en Belgique pour être neutre en carbone.

Si je prends la Wallonie – c'est-à-dire une part de 40 % –, cela veut dire que, dans les 30 ans, il y aura plus de 40 milliards d'euros à investir par nos entreprises, par les GRD, mais aussi par les familles et par les autres entreprises présentes sur le territoire wallon. Ce sont de très importants investissements à faire.

Dans la commission, j'ai vu qu'un des directeurs GRD auditionnés a dit qu'il fallait faire un tango à trois pour discuter de tous les sujets. On a besoin d'une concertation entre tous les acteurs, puisqu'il y a de tels montants à investir dans le futur que ce sera nécessaire de s'entendre, de s'accorder, de bien planifier aussi, afin que les investissements, que tous les acteurs font, ne soient pas inutiles. Il faudra s'assurer que tout le monde aille dans la même direction.

Il y a toujours des investissements *no regret* qu'il faut faire immédiatement, mais il y en a d'autres où l'un dépend de l'autre. C'est pour cela qu'une concertation, une planification et travailler ensemble sera très important pour le futur. C'est un appel à tous les acteurs.

On ne peut pas prophétiser exactement où nous allons nous trouver en 2050. Ce ne sont que des simulations pour le futur. M. Vermeulen va vous en dire plus, mais M. Deblocq a essayé de faire quelques calculs sur base du rapport de EnergyVille pour la FEBEG et autres.

Si l'on regarde les rapports, ils indiquent tous la même chose : il faut diminuer la consommation en énergie, une forte diminution doit déjà commencer en 2030, 2040 et 2050. On voit, dans tous les dossiers, toutes les modélisations, une forte augmentation de l'électricité. Cela veut dire que des renouvelables – éolien et photovoltaïque – sont ajoutés dans le système. La complexité va augmenter et le fossile va diminuer. Les chiffres sont indicatifs, c'est ce que nous indiquent toutes les simulations.

On a fait le calcul dans les trois Régions. Si l'on regarde ce que cela va signifier au niveau renouvelable, on voit que les ambitions de la Région sont impressionnantes. Vers 2030, on veut plus que doubler l'éolien et à peu près tripler la quantité en photovoltaïque. Cela a des conséquences pour les gens qui investissent dans le système, pour nous, mais aussi pour les GRD. Pour être en mesure de connecter toutes ces installations et pour que le système énergétique fonctionne encore, on aura besoin d'une smartisation de la Région.

Pour les applications, je n'ai pas de chiffres wallons ni régionaux sur ce point, mais j'utilise les chiffres d'Elia, qui ont été présentés avant l'été, pour calculer leur système et les besoins en électricité pour garantir la *security of supply* en Belgique.

Le nombre de véhicules électriques est en train d'augmenter. Dans le scénario de cette année, il augmente beaucoup plus vite que dans les scénarios établis il y a deux ans. Ainsi, la vitesse a augmenté.

Il en va de même pour les pompes à chaleur. Si l'on compare la courbe d'il y a deux ans avec la courbe rouge, on estime que, dans le futur, cela augmente beaucoup plus vite. Il y a aussi un besoin de capacité pour connecter toutes ces applications chez le consommateur.

Si l'on veut tenir compte de ces chiffres et de leur importance pour le réseau dans le futur, il y a quatre points à garder en tête.

Il faut des investissements dans les réseaux, surtout dans la digitalisation. Sans digitalisation, il sera impossible que le système fonctionne bien avec toutes les productions du renouvelable. Il faut une

digitalisation pour optimiser le système. Une gestion optimisée présuppose une digitalisation et une smartisation.

Tout cela doit se faire à des coûts maîtrisés pour les familles et les entreprises, qui doivent faire face à une concurrence internationale. Il est important que l'investissement soit bien ciblé et efficace.

Il est important de respecter les rôles et les fonctions de chacun au sein du marché. Avec l'*unbundling*, les GRD ont leur partie du travail à effectuer. Les fournisseurs et les producteurs d'énergie ont leur part dans le système électrique.

Avec les challenges du futur et la quantité d'argent qu'il faut investir dans le système énergétique, je suis convaincu qu'il y a du travail pour tout le monde.

Je laisse la parole à M. Deblocq afin qu'il poursuive cette présentation, en vous donnant plus d'explications concernant la méthode tarifaire.

**M. le Président.** – La parole est à M. Deblocq.

**M. Deblocq**, Conseiller Wallonie de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG). – Comme M. Van den Bosch l'a indiqué, il y a un équilibre à trouver en matière tarifaire, en tenant compte de l'évolution du réseau. Il y a des moyens nécessaires et fondamentaux pour le GRD, car il faut absolument qu'il puisse investir dans le réseau, mais cela ne peut pas être la seule dimension puisqu'il y a d'autres points à prendre en compte.

C'est un équilibre à trouver entre la gestion optimisée, la nécessaire smartisation du réseau, le coût maîtrisé et le respect des rôles et fonctions.

On n'a pas toujours été compris ou l'on n'a pas voulu nous comprendre. Avons-nous été suffisamment clairs et construits dans nos messages ? Peut-être que non, cependant je souhaiterais être clair, il faut investir dans le réseau et le GRD doit avoir les moyens pour ce faire, mais cela ne peut pas non plus se faire n'importe comment. Ce n'est pas un chèque en blanc, si vous me permettez l'expression.

L'investissement dans le réseau est le but d'une méthodologie tarifaire. Il y a un revenu pour assurer ces missions. Le réseau n'a pas été construit dans un contexte qui permet de développer des services et de la production de renouvelable. Il faut le revoir complètement. Il y a une nécessité de revenus complémentaires et d'investissements.

Quand on parle d'investissement, ce n'est pas uniquement du cuivre. Le cuivre, la conduite de gaz, c'est le *core business*. Je dois pouvoir investir dans des projets qui permettent de répondre aux ambitions wallonnes de la transition énergétique. Elles sont gigantesques puisque l'on multiplie par trois l'éolien, on

fait fois 2,5 en éolien, fois trois en photovoltaïque, le tout en moins de six ans ; c'est faramineux.

Il faut y aller et il faut nous permettre d'avoir des conditions de raccordement qui soient en adéquation avec ces objectifs. Si je n'ai pas de place sur le réseau et que je ne peux pas injecter, je ne sais pas investir. Il n'y aura alors pas de transition sur ces éléments.

Il en va de même pour la mobilité électrique : les objectifs sont faramineux. J'ai besoin de la capacité – comme nous le verrons, il y a d'autres moyens que la capacité – ; elle est insuffisante à l'heure actuelle pour répondre aux objectifs. La méthodologie tarifaire, telle que proposée, va permettre d'améliorer cela. Lorsque je dis que c'est insuffisant, c'était jusqu'à présent, puisqu'il y a de nouveaux plans d'investissement proposés par le GRD, qu'il convient d'intégrer.

À propos des raccordements, des délais et des coûts de raccordement qui sont raisonnables et proportionnés, je dois pouvoir investir dans des conditions raisonnables et je dois surtout avoir une capacité d'injection. C'est un élément important pour un candidat producteur. Si j'ai un raccordement et que l'on me dit que je peux avoir 10 mégawatts, je dois aussi avoir une capacité d'injection. Ce que je produis, je dois pouvoir l'injecter dans le réseau – on reviendra sur ce point par la suite –, ce n'est pas toujours le cas. Vous avez eu beaucoup de discussions animées lors des auditions précédentes sur le même sujet, avec le décrochage des onduleurs. Le parallèle peut être fait aussi avec les producteurs éoliens ou de plus grande puissance en photovoltaïque.

Il s'agissait de la gestion « cuivre » – la gestion conduite classique –, mais il ne faut jamais oublier qu'il y a également l'autre volet dans les investissements : la numérisation et la digitalisation du système énergétique. L'intermittence du système énergétique fait que l'on a besoin d'une gestion qualitative des données dont le nombre et la granularité sont exponentiels. La donnée annuelle et unique de mon compteur qui tourne à l'envers, c'est fini. Tout cela est terminé. C'est au minimum des données d'injection et de prélèvements. On oublie la granularité annuelle, car on évolue sur des mensuelles, voire sur des quarts d'heure, ce qui est absolument nécessaire pour répondre à l'intermittence. Il ne s'agit pas d'un nouveau gadget, c'est mis en place pour répondre à une évolution du système.

Ce volet est en énorme mutation et demande des investissements colossaux dans une vision davantage IT : des serveurs, des plateformes d'échanges de données doivent permettre aux fournisseurs et aux différents acteurs de jouer leur rôle, aussi bien pour se sourcer, allouer leur énergie que pour facturer. Ce n'est évidemment pas simple à mettre en place. On le constate à l'heure actuelle avec la plateforme Atrias. Ces choses ne sont pas évidentes, mais elles nécessitent de l'investissement, surtout en *know-how*. Tout cela doit

faire partie de ces moyens nécessaires à l'investissement par le GRD.

Sur ces deux éléments – avec le recul puisque la méthodologie a été approuvée –, on ne peut que se réjouir que le GRD prenne acte et l'on ressent une certaine satisfaction globale sur le résultat obtenu. J'ai entendu certains GRD juger le résultat d'« honorable », celui-ci leur permettant de travailler, de se lancer et de continuer la modernisation de leur réseau. Il s'agit clairement d'une bonne chose. Il semble que les discussions ayant pu aboutir entre la CWaPE et le GRD permettent d'apporter certaines garanties aux investisseurs que la FEBEG représente en matière de développement de réseau. C'est un élément positif.

Vous avez également abordé un autre point à plusieurs reprises : la nécessité d'une ligne du temps pour savoir quand le GRD aura besoin de tels montants, quand il va investir ceux-ci et selon quels délais. On a ici des montants globaux. On parle d'investissements de 600 millions d'euros sur la période grâce à la méthodologie tarifaire notamment. Néanmoins, il s'agirait de savoir sur le plus long terme et de voir les différentes lignes du temps. On parle de 800 millions d'euros sur 25 ans pour certains GRD, de 1 milliard d'euros sur 15 ans.

Ce qui manque pour les acteurs – c'est complémentaire à ce que certains parlementaires demandaient –, c'est un planning du plan d'investissement sur la capacité. On est actuellement à quatre ans – on sait où l'on va pour cette période –, mais il n'y a pas encore de lien entre la situation actuelle en termes de capacité et l'année 2030, par exemple. Cette ligne du temps nous permettrait de voir que l'on va obtenir un réseau permettant d'augmenter la capacité 2028 d'autant de mégawatts pour avoir tel résultat en 2030, et cetera. Cela manque encore et ce serait vraiment quelque chose de pertinent pour le secteur dans sa globalité.

Vous me direz qu'il existe des plans d'adaptation. C'est vrai. On est sur des visions beaucoup plus micro, et à quatre ans. Cela peut servir de base, mais ce n'est pas suffisant, selon nous.

J'entends le sentiment de satisfaction globale des GRD. C'est ce que l'on a entendu ici, c'est ce que l'on entend par la bande. Je note un petit bémol quand même – je ne peux que le remarquer, cela ne me concerne pas directement –, c'est qu'ils émettent sur le niveau du fameux WACC, qui est de 4,024 % et qui, au regard des nouvelles évolutions macroéconomiques, pourrait être un peu juste. Je nuance peut-être un petit peu la satisfaction globale qu'ils tentent d'émettre. Pour nous, entendre ce genre de message de caractérisation globale est quand même de nature plus rassurante qu'il y a un certain temps, au début des discussions sur la méthodologie tarifaire.

Je ne peux pas parler d'investissement dans le digital et la numérisation – c'est un peu l'arlésienne, excusez-moi de revenir sur le sujet – sans parler de la nécessité et de la priorité en numérisation et en digitalisation du déploiement des compteurs digitaux. Ce n'est pas le sujet du jour. Je ne vais pas revenir sur la nécessité d'y aller. On est extrêmement en retard en Région wallonne – ce n'est pas une question de se comparer par rapport à la Flandre – sur la disposition d'un outil de base qui permettrait vraiment de lancer une dynamique de transition claire et effective en Wallonie.

Dans ce cadre, des signaux de financements complémentaires, des budgets pour la smartisation sont des signaux politiques extrêmement positifs, qui s'intègrent d'ailleurs dans le cadre du Plan de relance. Il y a surtout de l'activité économique derrière ; c'est de l'installation de hardware, de la communication, de la télécom. Il y a beaucoup de sens à faire cela. Encore faut-il que l'évolution du cadre légal régulateur suive pour permettre un déploiement assez significatif. À l'heure actuelle, c'est 40 % en Flandre en avril 2023. On est sur un objectif de 80 % en Flandre, fin 2024. Le message du secteur est qu'il est vraiment temps d'y aller et de permettre au GRD d'y aller.

On investit dans le cuivre, on investit dans les conduites prioritaires, mais pas n'importe comment, de n'importe quelle façon. Ce n'est pas cette notion de chèque en blanc. Excusez-moi du terme, ce n'est pas la logique et il n'y a aucun procès d'intention dans mes propos. Il est évident que l'on ne peut pas non plus investir et doubler l'ensemble des câbles ou des conduites. Il va falloir avoir une approche intelligente et optimisée. C'est de la smartisation. Fondamentalement, cela veut dire que le GRD doit aussi utiliser les sources de flexibilité qui sont à sa disposition en vue de ne pas réaliser d'investissements qui pourraient être superflus ou utilisés quelques heures ou quelques minutes à la pointe par an. C'est de bon sens et logique.

Que demande-t-on ? Que demande le système ? Qu'a-t-il à y gagner ? La Wallonie a-t-elle à gagner sur le coût de la transition en particulier, mais aussi sur toute l'émergence d'un écosystème de transition en Wallonie ? C'est la recherche de l'optimum. Il y a peut-être des montants qui sont octroyés – c'est très bien –, mais cela ne doit pas non plus empêcher le fait qu'un GRD doive être incité à rechercher de la flexibilité pour ne pas doubler l'infrastructure ou les investissements.

Que dit la méthodologie ? Il y a deux grandes sources de flexibilité pour le GRD. Premièrement, la méthodologie qui intègre et qui introduit la notion de la tarification incitative. C'est aussi une source de flexibilité pour le GRD. C'est de la gestion dynamique de son réseau, c'est-à-dire : entre telle et telle heure, cela va être moins cher et on va essayer de lisser la pointe, déplacer des charges. Ce sont des sources et des moyens à sa disposition. Deuxièmement, il y a le

recours à des sources de flexibilité qui sont rémunérées, qui sont offertes par le marché.

Je ne demande pas que l'on utilise uniquement des sources de flexibilité rémunérées. Je ne demande pas que l'on n'utilise que de la gestion dynamique ou de la tarification incitative. Il n'y a pas de réponse toute faite. Je demande à aller chercher un optimum entre l'investissement en réseau et ces éléments. Vous allez me dire : quel est le lien avec la tarification et la méthodologie tarifaire ? C'est le sujet qui nous occupe aujourd'hui. Je l'ai dit, la méthodologie introduit cette notion de gestion dynamique via les plages horaires différenciées.

Que pense la FEBEG à ce sujet ? Effectivement, c'est un principe intéressant et logique que nous soutenons. À ce stade, il est cependant un peu trop tôt pour vous dire si cela va fonctionner ou si c'est une bonne idée. Vous avez peut-être senti le souhait de la FEBEG d'aller le plus rapidement possible vers la transition, toutefois l'étude préalable réalisée par la CWaPE et la décision de décaler d'un an l'introduction de ces plages horaires sont une bonne idée.

Il faut pouvoir déterminer l'impact de tout cela et le créneau que l'on choisit – de 11 heures à 13 heures ou de 13 heures à 14 heures – et les raisons de ce choix. Il faut bien réfléchir à ce design. L'idée est que les signaux correspondent. Ici la méthodologie tarifaire travaille forcément sur les tarifs de distribution qui seraient moins chers entre 1 heure et 2 heures. Il ne faut pas que cela soit antinomique avec les signaux tarifaires de ma *commodity*. Il faut qu'ils soient identiques avec les pas de temps et les différences de prix de *commodities* qui existent sur les marchés de gros. Bref, il faut que cela soit coordonné, et surtout pas antinomique.

Réaliser une étude pour voir comment on calibre cela correctement pour être sûr que l'on puisse éventuellement évoluer conjointement dans la même direction est quelque chose d'intéressant. Essayons dès lors de développer cela. C'est l'une des réponses.

Il faut reconnaître que la méthodologie tarifaire permet de favoriser la logique du recours par le GRD à des services de flexibilité rémunérés : il s'agit pour un acteur – consommateur ou producteur – d'informer le GRD sur les moments où il peut consommer et des moments où il ne peut pas consommer. On est dans une méthodologie TOTEX, puisque les charges opérationnelles ne prennent pas uniquement le CAPEX, mais aussi des charges opérationnelles, et c'est contrôlable. Cela peut mener à un bonus. Les incitants à l'utiliser sont présents dans la méthodologie, il faut le souligner.

Cependant, actuellement, dans la pratique, il n'y a pas – ou il y a peu – de recours à ce système. Ce n'est pas un jugement de valeur. Le marché est-il suffisamment mature ? Cela correspond-il réellement à

un besoin aujourd'hui ? Peut-être pas. Techniquement, le monde est-il prêt ? Peut-être pas. Y a-t-il déjà réellement un besoin criant sur les réseaux de distribution ? Sur certains points, il y a des besoins. Je reste très prudent sur le fait qu'il n'y ait pas ou peu de recours, et je peux en comprendre la justification.

Par contre, cela nécessite vraiment un changement de culture, un changement de *mind*. Je demande au GRD de bien intégrer cette logique.

Comment les incite-t-on ? Finalement, ce n'est pas à moi de le dire, mais il est vraiment fondamental de rentrer dans cette logique.

Chez Elia, cela se passe de cette façon. Elia adapte et applique en fait cette logique sur son réseau de transport, et cela marche relativement bien. C'est quelque chose qui est beaucoup plus centralisé. On est dans deux mondes différents – j'en conviens –, mais cette culture doit vraiment, selon nous, beaucoup plus percoler. En tout cas, on doit préparer maintenant cette évolution fondamentale.

Je ne peux pas me permettre d'en faire l'économie à nouveau, ce principe de recours et de cycle vertueux de la flexibilité n'est pas forcément non plus encouragé par certaines dispositions réglementaires ou certaines pratiques. Je pense particulièrement à la flexibilité technique. Sans rentrer dans les détails, il s'agit de la possibilité offerte à un GRD de réduire l'injection d'un producteur éolien, typiquement parce que le réseau n'est plus en mesure d'accueillir ou d'absorber l'énergie émise, c'est-à-dire que le GRD est en état de faire arrêter l'éolienne parce qu'en fait il n'y a plus de place sur le réseau.

Ce que je peux dire par rapport à cela, c'est que la logique de ce recours à la flexibilité a une valeur. La flexibilité, on l'a vu, permet de réaliser un équilibre, un optimum de l'investissement réseau. On vous arrête parce que vous n'avez pas investi dans le réseau. Or, cette flexibilité a une valeur pour le GRD, et à partir de ce moment, cela doit être rémunéré, cela doit être compensé, reconnu.

Tant que ce système de flexibilité technique trop large et pas assez encadrée existe, on met un frein au développement de cette flexibilité et au recours à la flexibilité rémunérée par le GRD.

Fondamentalement, cela ressemble très fortement au problème du décrochage des onduleurs. C'est la même philosophie à un autre niveau : les onduleurs décrochent parce qu'il y a un problème de surtension, il n'y a plus la possibilité, sur le réseau, d'accueillir l'injection. Je vois que l'idée est de reconnaître que, comme le GRD n'a pas investi, l'on vient compenser le *prosumer* parce qu'il a un onduleur qui décroche.

La même philosophie existe sur cette fameuse flexibilité technique, par exemple, le producteur éolien

ou le producteur photovoltaïque à un plus gros niveau, c'est exactement la même chose et la même philosophie. Ce n'est pas un but en soi d'indemniser, de compenser, et cetera, la vraie réponse est d'investir dans le réseau. On le voit, ce n'est pas toujours possible, en tout cas à la vitesse requise, et l'on met un système de compensation.

Toutefois, à partir du moment où l'on investit plus dans le réseau, l'idée est de ne plus de compenser. C'est vraiment vers cela qu'il faut tendre.

Cette évolution des réseaux doit se faire dans une optique de coût maîtrisé, de moindre coût sociétal. On l'appelle un peu comme on veut. On sait que la partie distribution va augmenter. Les investissements font que le revenu autorisé va augmenter. Il n'y a pas de secret.

Que cela va-t-il donner au final ? C'est trop tôt pour le dire. Maintenant, les GRD, vous le savez, sont dans la phase où l'on a défini les règles du jeu pour pouvoir déposer leurs propositions tarifaires en disant : « Voilà, j'aurai cela comme investissement, on le comptabilisera comme cela ». On verra ce que cela donne au niveau du chiffre final.

Puis, on a toujours ces interrogations sur l'effet volume quand il y aura une électrification plus grande. M. Van den Bosch l'a bien indiqué, il n'y a plus de contestation par rapport à cela. Que cela va-t-il donner au final ? Je ne sais pas. De toute façon, pour le réseau de distribution, le poste, en valeur absolue, est appelé à grandir.

C'est d'autant plus important que la part de distribution était, sur les dernières années, avant la crise, plus ou moins de 30 % à 35 %, soit un tiers de la facture. Il y a eu la crise. Forcément, la part relative a largement diminué. Elle tend quand même tout doucement à se retrouver près des 30 %. Certains messages sont très court-termistes en disant : « Ce n'est plus trop un problème parce que, maintenant, c'est la *commodity* qui prend tout ». Heureusement, la *commodity* ne prend plus tout ; heureusement pour le consommateur. C'est un point d'attention : à coût maîtrisé.

D'autant plus que, en tant que fournisseur, je tiens quand même à rappeler que le revenu autorisé annuel, c'est plus ou moins 1 milliard d'euros, c'est facturé par le fournisseur. Je m'intéressais à la hauteur des coûts de distribution et du fondamental pour le consommateur – l'*affordability* pour celui-ci –, mais également pour moi, en tant qu'applicateur, je facture, pour le compte du GRD, 1 milliard par an. Il y a une partie des impayés « réseau » qui est, de toute façon, payée par le fournisseur, quoi qu'il arrive, sont de 14 ou 15 millions, soit 1,5 %. J'ai aussi quand même le droit de regarder le coût final de ce poste de distribution.

Par rapport à ce coût maîtrisé, il y a quelques principes clés. Je pense qu'ils ont été bien appliqués par

la CWaPE dans sa proposition. C'est ce que la FEBEG a mis en avant. Je voudrais éviter tout malentendu : l'octroi et l'utilisation des financements doivent respecter de stricts principes de transparence et de justification économique. C'est un véritable moyen pour pouvoir avoir un coût maîtrisé. C'est dans les mains du régulateur, c'est dans les mains des autorités, de se dire que chaque élément introduit représente bien un coût pour le GRD. L'utilisation et l'octroi des moyens reposent sur des plans d'investissement qui sont transparents : on sait où l'on va, on montre ce dont on a besoin et on le chiffre.

Il y a eu des estimations globales, qui étaient totalement nécessaires. Avec le recul, cela a-t-il été assez loin ? De nouveau, nul ne détient la vérité en la matière. La FEBEG est-elle allée proactivement regarder dans ses plans d'investissement, les montants poste par poste afin de savoir à quoi ils correspondaient ? Peut-être pas. Essayons de l'améliorer pour l'avenir. J'ai besoin d'autant de millions d'euros, mais à quoi correspondent-ils et comment sont-ils distillés ? Ces questions de transparence sont fondamentales.

Quand je parle de transparence, c'est aussi sur les postes utilisés. Il existe des postes tarifaires qui sont les charges et les coûts additionnels de transition. Si les missions et les revenus des GRD nécessitent des coûts additionnels pour répondre à la transition – c'est fondamental –, utilisons ces postes, n'utilisons pas d'autres postes et ne nous permettons pas de ne pas réviser certains postes, en nous disant que cela risquerait de faire baisser le total et de ne pas nous permettre de financer le total. Si nous pouvons être plus efficaces et plus transparents, et avoir une plus grande justification sur un poste, faisons-le, quitte à augmenter un autre qui est beaucoup plus légitime, plus clair et bien mieux identifié.

Le coût maîtrisé est une attente des membres FEBEG qui sont les plus grands clients des GRD. Les fournisseurs, les producteurs, et leurs clients, c'est nous. Nous attendons une excellence opérationnelle et une efficacité des GRD. C'est fondamental et cela va faire baisser le coût de la transition.

À nouveau, je ne fais aucun procès d'intention, parce que je ne dis pas qu'ils ne le font pas. Cela doit être au cœur de leurs missions et de leur politique de tendre vers cette efficacité et cette excellence opérationnelle.

La réduction des coûts est-elle la meilleure mesure et le meilleur objectif en termes d'efficacité ? Ce n'est pas à moi de le dire. Je peux entendre les questions et discussions importantes au niveau de cette vision.

Comment mesure-t-on cette efficacité ? Dans un service public, est-ce uniquement en termes de réduction de coûts ? Je ne sais pas. Ces discussions

devraient avoir lieu entre les GRD et la CWaPE. Ce que je dis cependant, c'est que j'ai besoin de l'efficacité et pas forcément de réduction des coûts.

Ce que je demande, c'est au moins la mise en place de KPI, un monitoring de certaines activités clés des GRD. On n'en a pas pour l'instant. Je ne sais pas, annuellement, très rapidement, très clairement, le nombre d'heures auxquelles certaines installations subissent une flexibilité technique. Si l'on avait ce genre de thermomètre, on pourrait voir tous ensemble où l'on en est et si cela s'améliore ou pas. Tout cela manque.

Idem sur la qualité des datas, ce sont des KPI relativement simples à mettre en place puisque les GRD transmettent annuellement une quantité de datas. Sur ceux-ci, mesurons combien x % sont de qualité. Tout cela manque et devrait être complémentaire. Annuellement, le GRD a octroyé autant de capacités. Comment cela évolue-t-il ? Pas bien, bien, moyen ? Ce n'est pas une question de bâton, car cela ne me regarde pas. C'est au niveau du régulateur. Avoir ce thermomètre est une première étape sur l'efficacité. Il y a beaucoup d'éléments qui manquent à ce sujet.

La smartisation accrue est un moyen drastique de diminuer le prix et un moyen suffisant pour le régulateur d'exercer ses missions d'approbation et de contrôle tarifaire. Il est important d'avoir un régulateur qui assure ces missions.

Il y a aussi la question de la garantie du respect strict des règles d'*unbundling*.

Le respect des rôles et fonctions de marché est d'autant plus important que les montants qui seront à disposition des GRD dans le cadre de la transition sont importants.

On ne peut pas avoir une méthodologie tarifaire qui altère la répartition claire des rôles entre acteurs privés et publics.

Pour la FEBEG, les capacités financières du GRD autorisé par la méthodologie tarifaire ou découlant du modèle de tarification choisi – les investissements qui ne sont pas réalisés peuvent générer un revenu – doivent exclusivement être consacrées aux seules activités de base d'un GRD, c'est-à-dire le cœur du métier : gestion, exploitation, développement du réseau, mise à disposition des datas et gestion de celles-ci. Il faut que cela serve uniquement à cela et que cela évite tout risque de se disperser dans d'autres activités. C'est fondamental.

Ce n'est pas par idéologie que je dis que c'est pour moi, ces activités, c'est pour les acteurs commerciaux. Il faut revenir sur les fondamentaux de ce respect des rôles et fonctions de marché et de s'interroger pourquoi il y a cela.

Quand j'entends dire : « Je voudrais me lancer dans l'activité de production, le stockage m'intéresse », force est de constater que cela part toujours d'un premier constat : « Je vais le faire moi-même, cela va être mieux, cela va être moins cher. » Il faut déjà démontrer, pour un acteur dont ce n'est pas le *core business* : « Je vais le faire moi-même parce que cela va être moins cher ». Il faut me le montrer, il faut pouvoir me le démontrer et je ne suis pas sûr.

Afin d'illustrer cela, vous en avez discuté aussi pas mal de fois, il y a la question du stockage. Le GRD peut-il développer du stockage ? La directive est très claire sur le sujet, c'est l'article 36 de la directive 2019/944 qui dit que « le GRD ne peut pas être propriétaire ni exploiter ni gérer des installations de stockage. » Bref, quittons la logique juridique, mais revenons sur les fondamentaux qui sont derrière. Sur le stockage, c'est très illustratif : un GRD va-t-il installer différentes petites unités de stockage qui vont servir à gérer de la congestion de temps en temps ?

Ne serait-il pas plus logique économiquement – l'optimum se trouverait certainement là – d'aller utiliser des services de flexibilité offerts par un acteur, qui a développé une unité de stockage et qui l'utilise pour plusieurs applications, dont la mise à disposition de flexibilité aux GRD ?

En tant qu'acteur commercial, je vais développer une unité de stockage. Elle peut servir pour le GRD, il peut l'utiliser en partie. L'acteur commercial va l'utiliser pour équilibrer son portefeuille et l'utiliser pour aider un consommateur à passer une pointe, et cetera. On va mutualiser.

Ensuite, on se dit que l'on va essayer de créer une émulation entre les différents acteurs dont c'est le métier. On va essayer de les mettre en concurrence, qui est notre facteur d'efficacité propre à nous. Laissons-les faire, ils vont se débrouiller pour nous sortir la bonne réponse, au prix le plus juste. C'est vers cela que l'on doit tendre.

On n'est pas dans le même modèle, on n'est pas dans les mêmes conditions entre un acteur régulé et un acteur non régulé. Un acteur régulé au niveau du coût de l'installation, ce n'est pas un coût, c'est une répartition sur des clients, sur tous ces consommateurs. Un acteur commercial va l'intégrer, il va internaliser ce coût. On est sur deux modèles complètement différents. Permettre de s'écarter de ces principes, c'est prendre de gros risques sur les signaux d'investissements de transition.

Comme on ne joue pas sur les mêmes règles, l'investissement du privé sera détérioré et la Région wallonne y regardera à deux fois avant de se dire : « On y va en tant que groupe comme un tiers investissement ». On est sur deux réalités complètement différentes.

Puis, c'est le respect des rôles et fonctions de marché, c'est très illustratif, ce n'est pas le cas en Wallonie, mais l'installation et l'opérationnalisation de bornes doivent-elles être confiées aux GRD ? En fait, il va répartir son coût sur l'ensemble de ses consommateurs, l'ensemble de ses clients. Un acteur commercial va le faire reposer sur ceux qui l'utilisent. Il y a une logique totalement différente sur la répartition du coût.

De grâce, ce n'est pas par idéologie, mais c'est par efficacité du système énergétique de garantir ce respect des rôles et fonctions de marché. Voilà ce que je pouvais dire sur le sujet.

Enfin, on parle toujours du réseau d'électricité. On l'a vu au tout début, la molécule verte, en 2050, sera nécessaire ; il y aura toujours de la molécule et pas uniquement de l'électron. La question des réseaux de gaz doit alors se poser.

On voit aussi que les molécules grises du gaz fossile, en termes d'énergie de transition pour le chauffage, ne sont pas près de s'arrêter tout de suite. Il faut tendre à avoir des chauffages les plus efficaces possibles en termes d'émissions de CO<sub>2</sub>. Maintenant, en termes de transition, ce n'est pas pour tout de suite que l'on peut s'en passer. On a besoin de ces réseaux de gaz pour cette raison.

Ensuite, il y a un besoin indispensable de molécules vertes pour des secteurs et des usages non électrifiables. On ne peut pas se passer du réseau gaz, il est indispensable aujourd'hui et demain.

Si je prends le biométhane, le gaz de synthèse ou bien du CH<sub>4</sub> avec du CO<sub>2</sub> via du *carbon capture*, tout cela peut utiliser le réseau existant. Cela ne nécessite pas d'adaptation de ce réseau. Se dire que l'on va le démanteler, c'est un non-sens économique. Certaines parties ne doivent-elles pas être décommissionnées ? Peut-être. Il est même certain que certaines parties peuvent être décommissionnées, mais il ne faut pas partir de la base selon laquelle on va le démanteler. Cela représente, selon nous, un non-sens économique.

J'aimerais adresser un petit mot sur la digitalisation des réseaux de gaz. La question du compteur communicant digital sur le réseau de gaz, c'est moins pour une question de flexibilité. Par contre, c'est toute une série d'autres services et de facilités opérationnels pour le système énergétique dans son ensemble. Le compteur digital au niveau du réseau de gaz a pour nous aussi une certaine logique, et on l'appelle de nos vœux.

Les investissements sont colossaux à réaliser. Producteurs, GRD, entreprises, familles, tous sont impliqués. C'est phénoménal. Les GRD et la FEBEG sont des partenaires de transition. On est au service des autorités pour une transition wallonne la plus aboutie et la plus efficace possible.

Dans ce cadre – je reviens sur l’introduction de M. Van den Bosch, mais cela a aussi été abordé à plusieurs reprises par les différents GRD lors des auditions précédentes –, avoir une sorte de feuille de route d’opérationnalisation des objectifs est nécessaire. Après, je pense que tous ensemble on peut regarder comment y répondre. Ici, on a des objectifs, mais on n’a pas encore la transposition, la traduction qui puisse nous détailler comment faire concrètement. À partir de ce moment, ce serait beaucoup plus facile de réfléchir tous ensemble sur ce que l’on nous demande politiquement, et déterminer comment arriver à tel endroit pour tel moment. Là, le secteur va discuter, va collaborer. C’est nécessaire, et on est tous disposés à le faire. C’est une clé de la réussite.

L’octroi des moyens aux GRD est fondamental. Je reviens à cette notion de chèque en blanc, il y a tout de même certaines conditions à réaliser. Ce sont des attentes de la FEBEG, ce sont des attentes pour le secteur énergétique, je ne reviendrai pas là-dessus.

Le leitmotiv de la méthodologie tarifaire de la CWaPE résume bien ce que j’ai tenté de vous exprimer comme positionnement de la FEBEG : on voudrait des GRD wallons efficaces pour des tarifs maîtrisés et favorables à la transition énergétique. Globalement, au regard du résultat obtenu au niveau de la méthodologie tarifaire, je pense que la CWaPE a réussi, dans cette première étape qui est 2025-2029, à appliquer ce leitmotiv.

Je terminerai en disant que le réseau de gaz possède un avenir qu’il convient de préparer dès aujourd’hui.

*Audition de M. Vermeulen, Managing Partner de la société Climact*

**M. le Président.** – La parole est à M. Vermeulen.

**M. Vermeulen,** Managing Partner de la société Climact. – Mesdames et Messieurs les Parlementaires, j’aimerais remercier MM. Van den Bosch et Deblocq pour leur intervention. Beaucoup de choses ont déjà été dites, avec lesquelles on s’inscrit en plein accord chez Climact. Ma présentation va être un peu moins spécifique que celle de la FEBEG. Elle a pour ambition de vous partager un travail que l’on a réalisé avec les GRD pour essayer de comprendre si l’on est sérieux par rapport à la transition, ce que cela signifie et de quel volume on parle.

J’attire votre attention sur le fait que c’est un travail qui a été fait avec beaucoup de soin, mais aussi dans un contexte limité de moyens disponibles. De ce fait, toute une série de questions ne trouvera pas encore de réponse aujourd’hui dans les *slides* qui seront présentés. C’est important d’ailleurs de passer quelques instants à bien préciser le contexte dans lequel nous avons travaillé.

Par ailleurs, j’ai oublié de me présenter, mon nom est Pascal Vermeulen, je suis Managing Partner chez Climact, qui est une entreprise wallonne dont la mission est de réduire les émissions de gaz à effet de serre. On fait cela depuis 2007. J’ai la chance d’être accompagné par une équipe de très grande qualité, constituée de beaucoup d’ingénieurs. Notre rôle n’est pas de donner une solution, mais de présenter les implications de toute une série de trajectoires pour atteindre la neutralité carbone.

On travaille avec l’ensemble des parties prenantes, quelle que soit leur sensibilité. La raison d’être derrière cela est que nous souhaitons fournir un travail analytique sérieux, robuste, structuré de ce que cela signifie et représente. À cet effet, il convient d’objectiver le débat sur une base quantitative. Nous travaillons depuis longtemps – notamment pour le Service public fédéral, mais aussi pour les trois Régions – au scénario bas-carbone à 2050 ; qui est une échéance lointaine. À côté de ce travail sur cette échéance lointaine, on travaille aussi à plus court terme sur l’échéance 2030. Nous travaillons aussi dans certains secteurs de manière plus granulaire.

Il faut bien retenir qu’il s’agit d’un travail de long terme, qui se base sur des données d’activité sectorielles. Notre méthodologie est transparente : on partage toutes les hypothèses que l’on prend. Ce n’est pas par naïveté, mais parce que nous pensons que le sujet est si complexe et qu’il évolue tellement vite, que nous avons tout à gagner à être transparents sur les hypothèses avec lesquelles nous travaillons, de manière à pouvoir les améliorer continuellement. En effet, nos modèles sont en perpétuelle amélioration.

Ce que nous faisons aussi beaucoup chez Climact c’est de partager nos résultats de manière à susciter le débat sur les bonnes questions, dans le bon ordre en les priorisant. J’attire votre attention sur le fait que nous sommes partis du travail effectué au niveau du Fédéral que nous avons traduit vers la Wallonie. C’est un travail dit *top-down* : partir de la situation belge pour la traduire vers la Wallonie. Nous n’avons pas eu les moyens ni le mandat de faire un travail *bottom-up*, en prenant l’ensemble des données d’activités de la Wallonie et de les extrapoler en vue de construire un modèle. Ce n’est pas le propos ici, on part de la Belgique pour traduire vers la Wallonie. Comme vous le verrez dans les *slides* que je vais montrer, c’est illustré par les couleurs des drapeaux qui montrent si les messages donnés par la diapositive sont plutôt fédéraux ou régionaux.

Je valide le point sur le rôle du gaz, il s’agit d’un autre sujet dont on pourrait parler longtemps. Nos travaux ne portent que sur l’électricité et ceux-ci devraient être probablement, voire certainement, complétés en ce qui concerne la mise en œuvre. J’y reviendrai par la suite.

Je commence par un *slide* de conclusion. Si l'on regarde les chiffres au niveau wallon, on peut observer un périmètre d'approximativement 11 térawattheures d'électricité distribuée en 2020. Nous observons celui-ci selon trois grands axes. Nous aurons demain plus d'électricité qu'aujourd'hui : c'est un *no-brainer*. On en aura besoin pour trois grands usages.

Le premier est la mobilité, pour laquelle l'effet sera rapide. On peut d'ailleurs voir toutes les difficultés que cela peut poser dans le développement des infrastructures où les rythmes ne sont pas assez rapides parce que le développement des véhicules électriques s'accélère, notamment sous l'impulsion du Fédéral. Il y aura un effet à très court terme se traduisant par un besoin d'électricité supplémentaire.

Le second secteur est le bâtiment pour lequel il y a davantage d'inertie. Cela va également se faire, mais l'installation des pompes à chaleur va se développer moins vite. Il est en effet plus facile d'acheter une voiture électrique que d'isoler sa maison en installant une pompe à chaleur. Il y a un effet d'inertie et ce sera par conséquent attendu à moyen terme.

Le troisième volet est l'hydrogène, sur lequel il y a énormément de débats. Il s'agit probablement d'un sujet qui prend beaucoup de place dans les débats, voire trop de place. C'est un sujet dont il faut se préoccuper parce que l'hydrogène, c'est bien, mais il faut qu'il soit produit de manière sobre en carbone.

Je ne vais pas vous faire l'injure de repartager le contexte, car vous le connaissez comme moi. Vous connaissez le plan wallon qui est extrêmement ambitieux, notamment dans le secteur de la mobilité, mais également dans d'autres secteurs. C'est déjà bien, car au moins, on a un plan ambitieux. Là où il va falloir être honnête, c'est dans la mise en œuvre de ce plan ambitieux, avec des échéances à très court terme puisque 2030 est du court terme.

Je vais vous parler du modèle qui a été utilisé et des scénarios qui ont été présentés. Ensuite, je reviendrai sur chacun des secteurs évoqués rapidement dans le premier *slide* d'introduction, sur les trois grands secteurs qui allaient générer une demande significativement plus importante d'électricité sur les réseaux en Wallonie.

Le modèle développé pour le SPF Environnement prévoit différents scénarios. Tout le monde peut développer son propre scénario selon les leviers et les niveaux d'ambition qui lui sont propres. Si vous pensez qu'il faut fortement changer les comportements, vous pouvez le faire. Si vous pensez qu'il y aura une solution technologique aux enjeux climatiques, vous pouvez également le faire. Vous pouvez aussi trouver une solution plus équilibrée et balancée entre ces deux grandes directions.

Le modèle est largement utilisé, en Belgique comme dans d'autres États membres. C'est un moment de fierté

que de savoir que le travail réalisé par mes collègues ait autant d'impact. Il a été présenté à différentes audiences, qu'elles soient politiques, patronales, syndicales ou de la société civile, et il pilote un certain nombre de travaux.

À ce modèle se sont greffées des questions complémentaires. L'électromobilité, c'est très bien, mais aura-t-on les ressources nécessaires pour la développer ? La transition bas-carbone, c'est très bien, mais que représente-t-elle en termes d'emploi ? Tous ces travaux sont alimentés par ce modèle qui permet de tracer des trajectoires et de comprendre les implications.

Le modèle est utilisé depuis 2020 dans les exercices qu'Elia fait, à plus court terme, sur l'évolution de la consommation en électricité. Depuis 2020, année après année, nous contribuons, avec d'autres, aux travaux d'Elia sur la consommation d'électricité compte tenu des scénarios qui permettent d'identifier le nombre de véhicules électriques, le nombre de pompes à chaleur et la capacité de l'industrie à électrifier certains de ces processus. Il s'agit de travaux utilisés à différents égards. Vous pouvez les consulter et les challenger.

Il y a plusieurs moyens d'arriver à la neutralité, et nous avons construit ces scénarios autour du core-95, qui est le scénario central, qui permet d'arriver à 95 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2050 par rapport à 1990. Il ne dit pas que c'est facile, mais que c'est possible. Il y a énormément d'informations dans ce scénario.

Il est central parce qu'il combine des éléments de changement de comportement et des éléments de technologie. Les changements de comportement impliquent de se déplacer autrement, d'habiter autrement, de consommer autrement et de produire de l'énergie autrement. Les changements technologiques, ce sont des véhicules, une industrie et des éoliennes plus efficaces ainsi que le fait que l'hydrogène soit disponible.

Le scénario central combine les deux. Vous pouvez arriver à réduire significativement les émissions de CO<sub>2</sub> uniquement par des changements de comportement, mais c'est très compliqué et cela prend beaucoup de temps. Il faut s'assurer que ce soit possible dans les timings. Changer le comportement des gens n'est pas banal. Vous pouvez y arriver rien que par la technologie, mais ce n'est pas banal non plus parce qu'il faut vraiment aller très loin dans les ambitions que la technologie devrait nous procurer. C'est pour cela que ce scénario central est le plus utile pour les réflexions à mener.

Il restera des émissions en 2050 parce que certains processus industriels, notamment en Wallonie, dans certains secteurs que vous connaissez, vont continuer d'émettre du CO<sub>2</sub>. Il faudra passer par de la capture qui

peut se faire, soit de manière naturelle, soit de manière plus industrielle. C'est donc possible.

Comme vous le voyez, c'est un effort collectif – j'appuie ici ce qui a déjà été dit par mes collègues. On ne peut pas se permettre qu'un seul secteur parvienne à la neutralité carbone. Cela invite à la planification de la mise en œuvre et des investissements qui doivent en découler.

On observe dans l'ensemble des scénarios que, si l'on veut être sérieux par rapport à la décarbonation, il faudra réduire significativement notre consommation énergétique. J'insiste sur le fait que cela ne signifie pas de réduire notre bien-être, mais de mieux consommer en ayant moins de pertes. Il y a aujourd'hui énormément d'inefficacité. Dans l'ensemble des secteurs, il y a des poches importantes d'efficacité énergétique à aller chercher. Il faut utiliser les moyens publics dans ce contexte pour aller chercher ces poches d'efficacité énergétique. Si l'on ne va pas chercher cette efficacité énergétique, nous n'y arriverons pas. Pour donner un exemple très concret : le bâtiment. Vous savez comme moi qu'il y a énormément de travail à réaliser par la Wallonie dans ce secteur. La bonne nouvelle est que la situation a tendance à s'améliorer. La nuance à apporter est que cela ne va pas encore assez vite.

Comme vous l'avez compris, cette étude est un modèle que l'on peut paramétrer comme on le veut ; c'est d'ailleurs ce que l'on a fait. À chaque fois que nous l'avons paramétrée, la constante qui revient, quel que soit le scénario choisi, est que l'on aura besoin de plus d'électricité qu'aujourd'hui. Ce constat est vraiment partagé. Ce sera le cas, quels que soient les efforts que l'on consent ou les changements induits par la technologie.

Si j'essaie de revenir sur les secteurs qui occupent la discussion d'aujourd'hui. Quels types d'investissements doit faire le GRD ? Comment doit-il se positionner ? Que doit-il anticiper dans chacun de ces secteurs ? Pour commencer par le secteur des bâtiments, on observe que l'on n'y arrivera pas si l'on ne commence pas par réduire les surfaces chauffées. Cela ne veut pas dire que l'on diminue notre bien-être ; cela veut dire que l'on isole mieux, que l'on ne chauffe pas tout le temps de la même manière et que l'on travaille sur toute une série d'utilisations des appareils. C'est vraiment un énorme chantier sur lequel Climact est associé en Wallonie puisqu'il y a une alliance Climat-Emploi-Rénovation qui permet d'accélérer le taux de rénovation des bâtiments et la profondeur de ces rénovations. Cette alliance est aussi attentive à toutes les dimensions sociales représentées. Sachez que nous travaillons aussi sur l'accessibilité de cela pour l'ensemble des acteurs : les ménages et les industriels. Il y a aussi l'impact des leviers technologiques qui permet d'atteindre des réductions significatives sur la consommation énergétique dans le secteur du bâtiment.

Cette diapositive montre bien l'ampleur de l'effort à réaliser. La partie grise représente le parc actuel de bâtiments qui n'est absolument pas aux normes climatiques et énergétiques nécessaires si l'on veut être sérieux. Cette diapositive montre la situation en Belgique, mais ce sera la même chose en Wallonie. On observe en vert, clair ou foncé, en fonction du fait que c'est résidentiel ou non résidentiel, tout ce qu'il y a à rénover. Vous voyez que c'est un effort significatif. Le chiffre que j'aime rappeler est que l'on rénove aujourd'hui de l'ordre de 1 % par an, mais que l'on peut passer à 3 % par an ; cela veut dire 3 % de main-d'œuvre en plus, 3 % de matériaux en plus, 3 % de permis en plus, bref, toute une série d'éléments significatifs. C'est un *no-brainer* : il faut isoler les bâtiments ; il faut prévoir les infrastructures qui permettent de rendre cela possible.

Pour la Wallonie, cette réduction dans le secteur du bâtiment représenterait, en consommation par types de bâtiments, une réduction de facteur 2. Il y a différents types de rénovation. Je ne vais pas rentrer dans les détails. Le message n'est pas non plus que tout doit être rénové en profondeur, mais il faut quand même prévoir un niveau de rénovation significatif pour un certain nombre de bâtiments et recourir au vecteur électricité pour approvisionner.

Cette diapositive l'indique : si l'on prend la situation d'aujourd'hui et la situation en 2050, avec une étape intermédiaire en 2030, les combustibles électriques gagnent vraiment en importance. En effet, on passe de 6 à 30-45 % dans la consommation électrique telle qu'elle aura évolué d'ici là.

Dans nos études, un peu plus de la moitié des besoins seront assurés par l'électricité et par les réseaux de chaleur et de biomasse. Il y a un peu d'hydrogène, mais ce n'est pas la partie la plus importante. Cela veut dire que, selon nos estimations, pour la Wallonie, on est dans une situation qui verrait une croissance de l'ordre de 11 %. Malgré le fait que l'on isole, il faudrait plus d'électricité pour ce secteur.

Même focus ou même intention sur le secteur du transport. Je rappelle d'abord qu'aujourd'hui les véhicules sont tous efficaces. Il y a un travail à faire, qui est en cours, pour que ce soit reflété. D'ailleurs, à ce niveau, la Région wallonne est plutôt dans la bonne direction, probablement faut-il aller encore un peu plus vite et un peu plus loin. Cependant, il faut se rendre compte que l'on n'est absolument pas, avec nos véhicules individuels lourds, dans la plaque.

Toute une série de leviers doivent être activés. D'abord, il faut réduire la demande, c'est-à-dire qu'il faut se déplacer, si possible, de moins en moins seul dans une grosse voiture. Il faut réduire cette demande et aménager le territoire ; il faut prendre toute une série de politiques et mesures. Ensuite, il faut passer à d'autres technologies. Comme on l'a dit tout à l'heure, on voit

que le phénomène s'accélère. En bout de course, cela permet de réduire de l'ordre de 80 % l'énergie nécessaire. De nouveau, on est au niveau belge, mais les conclusions sont du même ordre pour la Wallonie.

J'essaie d'être attentif au timing pour laisser aussi du temps aux questions et réponses.

Ce que vous voyez ici, c'est que les scénarios que l'on propose combinent à la fois un *shift* modal, à la fois du transport en commun et à la fois des transports d'eau. C'est d'ailleurs ce qui est repris dans la vision FAST de la Wallonie, qui est une vision très ambitieuse.

La conclusion est que ce sera une demande de mobilité qui sera assurée par l'électrification, en tout cas pour les personnes. Pour les marchandises, d'autres vecteurs seront utilisés. C'est un rappel qui montre que la vision FAST n'est pas banale : on passe de plus de 80 % de nos déplacements en voiture à 60 %. La mise en œuvre de cela n'est pas évidente. Elle se traduit par un nombre de véhicules présents sur la route significativement plus faible qu'aujourd'hui : à peu près 2 millions de véhicules circulent aujourd'hui, on irait vers 600 000 véhicules. Dans ce marché, les opérateurs sont très conscients des enjeux, de la même manière que l'univers dans lequel on est aujourd'hui. Quand vous êtes un opérateur dans le monde automobile et que vous savez qu'il est possible que vous perdiez un facteur de 3,5 sur le nombre de véhicules disponibles et que, par ailleurs, ce ne seront plus des véhicules thermiques, mais électriques, ce n'est pas banal. Cela relance aussi les questions du type : ai-je les compétences, que sont les *business models*, comment va-t-on les mettre en œuvre ?

De nouveau, si l'on veut être sérieux par rapport à l'objectif de décarbonation, ce sont les hypothèses qui vont devoir être mises en place.

La combinaison d'une forte réduction du nombre de véhicules et d'une forte augmentation dans ce parc de véhicules du vecteur électrique amène à une croissance de l'électricité nécessaire pour ce secteur. Le message est bien : beaucoup moins de véhicules, mais la proportion de véhicules électriques dans ce nombre plus limité de véhicules est significativement plus importante, ce qui se traduit par une demande en électricité significativement plus importante qu'aujourd'hui. On le voit, cela pose beaucoup de soucis dans la mise en œuvre opérationnelle.

Le dernier focus concerne la production d'énergie, avec deux éléments.

Le premier élément va fortement impacter la manière dont les GRD fonctionnent – M. Deblacq en a déjà parlé –, à savoir le développement massif des sources d'énergie renouvelable, avec des objectifs excessivement ambitieux, pour être sérieux par rapport aux objectifs de décarbonation, avec une multiplication par deux, voire par cinq, entre 2030 et 2050, des deux

vecteurs principaux que sont le photovoltaïque et l'éolien.

M. Deblacq en a parlé un peu tout à l'heure, il y a des implications significatives de développement d'infrastructures. C'est aussi pour cela que ces investissements dans le réseau de distribution sont bienvenus et sont un *no-brainer*.

Dernier focus sur lequel je souhaite vous demander d'être extrêmement nuancés, c'est le focus sur l'hydrogène. Il y a beaucoup de questions. Il y a notamment une question importante : où seront branchées les unités de production d'hydrogène ? Sera-ce sur le réseau de transport ? Sera-ce sur le réseau de distribution ? Aujourd'hui, ce n'est pas clair.

Avec un potentiel qui pourrait représenter de l'ordre de 5 térawattheures, pour autant que l'on fasse à peu près le même type d'hypothèses, on décline pour la Wallonie le même type d'hypothèses que celles prises au niveau national.

La conclusion de tout cela, c'est que cela nécessite un changement – vous le savez – en profondeur du système, avec des implications significatives dès 2030, mais des implications réelles, des mises en œuvre qui doivent avoir lieu maintenant. C'est réalisable, mais c'est très ambitieux. Cela implique des changements systémiques aussi bien au niveau sociétal que culturel.

Un *no-brainer*, c'est que l'électrification est un must. Sans électrification, on n'y arrivera pas. Avec tous les autres éléments mentionnés, j'insiste, il faut réduire la demande de kilomètres parcourus en véhicules thermiques individuels, améliorer l'isolation des bâtiments, électrifier les processus industriels qui peuvent l'être.

Une conséquence de tout cela, c'est beaucoup plus d'électricité dans le poids des différents vecteurs par rapport à ce que l'on a aujourd'hui.

J'ai très peu parlé des carburants neutres en carbone, mais je rejoins le point qui a été fait tout à l'heure. C'est une problématique qui concerne énormément de dimensions. Il faudra aussi les associer, avec des usages – la Wallonie a récemment publié une *roadmap* sur les utilisations de l'hydrogène qui confirme cela –, des impacts significatifs et un impact de l'électrification en Wallonie qui va se manifester pour les GRD.

Je reviens avec mon *slide*. À plus ou moins court terme, on s'attend à ce que :

- à peu près 85 à 90 % des véhicules soient *plug in* ou électriques en 2050, avec déjà un nombre significatif en 2030 ;
- à peu près 45 % du besoin en chauffage soient électrifiés en 2050, avec les effets d'inertie dont j'ai parlé ;
- de l'ordre de 40 % de l'hydrogène, même si c'est à plus long terme et c'est plus incertain.

Cela amène les chiffres de gauche où l'on voit une évolution de l'ordre de 30 à 60 % d'augmentation du vecteur électrique sur les réseaux, et une nécessité absolue d'aménager les réseaux.

Je reviens sur les points présentés tout à l'heure par la FEBEG, notamment par MM. Van Den Bosch et Debloq, avec la nécessité de planifier, d'investir, d'être intelligent par rapport au réseau et de garder en tête que, si l'on ne le fait pas, le coût de l'inaction ou le coût de reporter l'action à demain sera plus onéreux.

### *Échange de vues*

**M. le Président.** – Encore un tout grand merci. C'était très intéressant. Mes collègues le confirmeront certainement.

La parole est à M. Crucke.

**M. Crucke** (Les Engagés). – Je confirme votre point de vue sur l'intérêt des deux auditions. En ce qui concerne Climact, je ne résiste pas au plaisir de dire que je suis seulement heureux d'avoir insisté pour que l'on puisse les entendre, ce qui doit être la première fois au Parlement wallon.

Si je commence par ce qui a été dit par la FEBEG, on sent dans votre propos ce besoin – inexistant serait un peu trop fort – insuffisant d'un lieu de concertation entre tous les acteurs. C'est quelque chose que je peux également partager, notamment par rapport à une transparence accrue.

Avant de parler de transparence, il faut qu'il y ait une confiance qui s'installe entre les acteurs. Il faut pouvoir reconnaître au ministre Henry le fait qu'il vient de faire un pas vers une cellule de coordination pour la transition énergétique des réseaux qui sera pilotée par M. Hansen.

J'aurais voulu avoir votre point de vue sur cela. Il me semble que c'est insuffisant. C'est mieux que rien, et on sent bien que pour les réseaux et pour les GRD, il y a aussi ce besoin de concertation par rapport à leur *core business*. J'ai toutefois l'impression que l'on doit aller au-delà, parce que c'est un modèle que l'on est en train de retravailler. Est-ce votre point de vue également ? Cette question pourrait aussi s'adresser à Climact. Je la pose aux deux entités auditionnées. Doit-on la limiter à la Wallonie, ou bien faut-il aussi que l'on puisse le faire sur un socle fédéral ? Les deux, ou l'un ou l'autre ? J'ai toujours peur d'une déperdition d'énergie : à force d'être en réunion, on finit par ne plus être sur le terrain. Aujourd'hui, le terrain a besoin à mon sens d'acteurs offensifs. Cette question s'adresse aux deux entités que vous représentez.

Il y a un deuxième élément sur lequel je voudrais revenir. Vous l'avez abordé, non pas avec des points

d'interrogation, mais en soulignant l'absolue nécessité de la digitalisation et de la smartisation. Une fois de plus, je peux souscrire à cela également. Toutefois, si je fais le constat de ce que l'on a aujourd'hui, je reviens systématiquement – et j'ennuie souvent le ministre avec cela, il n'en est pas responsable, je lui ai déjà dit, mais notre interlocuteur, c'est le ministre – sur Atrias. On ne peut pas dire qu'Atrias a été une réussite mondiale, ou en tout cas que le monde nous enviait. Comment est-ce possible que l'on ait investi autant d'argent dans un système comme celui-là pour avoir des résultats, aujourd'hui, qui sont peu convaincants ? Pas plus tard que ce matin, j'avais encore un consommateur qui m'interpellait en me disant « je n'ai pas mes factures de régularisation, cela commence à me faire paniquer. Je joue le jeu finalement de la transition. Je veux être un « bon » citoyen – « bon », parce que dans un bon, on peut mettre ce que l'on veut – mais je commence à me dire que je n'ai peut-être pas eu raison de le faire ainsi ». Y a-t-il un réel espoir, et si oui, dans quelle direction ? Une fois de plus, ma question peut s'adresser aux deux entités, tant à la FEBEG qu'à Climact.

Le troisième point sur lequel j'aimerais revenir, c'est l'importance et la nécessité des investissements colossaux qu'il va falloir développer. N'y a-t-il pas là une contradiction avec ce que l'on appelle le coût maîtrisé ? Vous dites qu'il faut un coût maîtrisé pour le consommateur, et le portefeuille ne suit pas de manière extensible chez tout le monde – peut-être qu'une minorité ne s'en préoccupe pas, mais la grande majorité des citoyens s'en préoccupent à mon avis aujourd'hui –, n'y a-t-il pas là une contradiction ? S'il n'y en a pas, comment déclinez-vous le fait que cela ne serait pas contradictoire ? Plus fondamentalement, où va-t-on trouver l'argent ? Je ne veux pas être défaitiste en disant cela. Je suis un optimiste, je crois que l'on trouve toujours des solutions. Même par rapport à l'argent, je l'ai toujours dit, il y a toujours moyen de trouver de l'argent. Tout de même, où va-t-on le trouver ? Là aussi, la question s'adresse aux deux. Est-ce suffisant de dire qu'il faut que l'on modifie nos comptabilités budgétaires sur le plan public – ce qui est toujours possible, même s'il faut encore que l'Europe l'accepte, et que cela se fasse pour tout le monde de la même manière en Europe ? Même en modifiant nos comptabilités budgétaires – ce que je crois indispensable –, les masses sont à ce point importantes qu'il faut que l'on se pose cette question : « Y a-t-il une réelle possibilité d'aller chercher l'argent quelque part ? ».

Ma quatrième question porte sur la ligne du temps. Vous avez raison, pour moi, il faut une ligne du temps, ne fût-ce que pour rassurer tout le monde et savoir dans quelle pièce on joue. J'ai envie aussi de vous renvoyer la balle en vous disant qu'en somme, ce qu'il faut aussi, c'est une communication claire qui soit identique entre tous les acteurs. Cela peut revenir à la première question qui demande un lieu de concertation, et que tout le monde communique de la même manière. Aujourd'hui,

j'ai cette impression que l'on a tellement de sources différentes de communication que même un ingénieur civil, parfois, perd son latin. Celui qui n'est pas ingénieur civil ou qui n'est pas passionné par le sujet de l'énergie, il subit, ou il ne comprend plus. Là aussi, n'y a-t-il pas un effort à mener de la part des acteurs pour être clairs dans ce qu'ils disent, pour être harmonieux dans la communication ? Cela nous permettra peut-être de dépenser moins d'argent sur le sujet, mais de mieux le dépenser.

Ma cinquième question porte sur les compteurs digitaux. Cela revient souvent dans notre commission aussi. Je crois que tout le monde est d'accord pour dire que l'on doit avancer.

Je me souviens, sous la législature précédente, quand je me faisais interpellé, c'était toujours sur l'hypersensibilité de certains citoyens. C'était la grosse question : « Il ne faut surtout pas avancer parce qu'il y a une hypersensibilité ». Sans doute qu'elle existe, je ne la conteste pas, mais c'est quand même une très grande minorité. Certes, ce n'est pas pour cela qu'elle n'existe pas. Je ne vais pas contester les réalités de la santé.

Quand vous dites que, pour cela, il faut un cadre légal, à quoi pensez-vous ? J'ai cette impression que le cadre légal existe aujourd'hui, mais peut-être que le goût n'est pas suffisamment donné. Maintenant, si l'on peut légiférer pour accélérer la chose, je crois que ce serait intéressant que le législateur que nous sommes ait connaissance de ces modalités auxquelles vous pensez.

Quant à la flexibilité qui n'est pour l'instant pas rémunérée, j'ai beaucoup aimé votre explication. Effectivement, on fait arrêter une éolienne, je peux comprendre que l'investisseur dise : « Moi, c'est mon capital. Le capital doit rapporter ». Jusque-là, je n'ai pas de grande difficulté à comprendre. Vous souhaiteriez qu'on légifère. Une fois de plus, quelle piste avancez-vous ? Je peux encore comprendre cela aussi.

Pour moi, il y a toujours quelqu'un qui paie, même quand on dit : « Pour l'instant, nous ne sommes pas rémunérés ». Qui paie pour l'instant ? Dois-je entendre que c'est quand même le consommateur qui, d'une manière ou d'une autre, paie ? Pouvez-vous mieux m'expliquer le système dans lequel on fonctionne ?

J'ai du mal à penser que, à la FEBEG, vous avez à faire à des acteurs et des membres qui ont un cœur à ce point grand qu'ils en oublient parfois leur portefeuille. On ne va pas jouer aux bisounours. Il y a quand même quelqu'un qui doit payer là-dedans. Comment fonctionne le système aujourd'hui pour se dire qu'un investisseur ne considère pas que, à un moment donné, il ait des pertes ? Sauf à me donner une autre idée de ce que seraient les acteurs de la FEBEG, qui sont vos actionnaires finalement.

J'aimerais aussi avoir une petite explication sur les irrécouvrables. Très vite, vous avez abordé cette

question. Quelle est l'importance aujourd'hui des recours des irrécouvrables ? Comment voyez-vous cette thématique dans la nouvelle tarification ? Comment l'abordez-vous dans une nouvelle tarification ?

Vous avez aussi évoqué la recherche d'efficacité sur les GRD. Je peux l'entendre. N'est-ce pas le travail de la CWaPE ? On le sait bien ici, dans cette commission, que je passe mon temps à dire, par rapport à la CWaPE, que j'aimerais beaucoup qu'elle fasse son métier et pas ce qu'elle n'a pas à faire, en d'autres termes être le médiateur de l'énergie. Je crois que cela n'a rien à faire à la CWaPE.

Par contre, quand je vous entends, je me dis que là, il y a sans doute du boulot à faire. Qu'est-ce qui ne se fait pas ou qu'est-ce qui ne se fait pas assez alors ? Si nous sommes tous d'accord pour dire que c'est le boulot de la CWaPE, il faut croire que certains considèrent, à tort ou à raison – je pose la question – que le boulot n'est pas suffisamment fait.

Sur le stockage et le *unbundling*, vous avez tendance à dire – et l'Europe vous suit pour l'instant en la matière – qu'il faut que chacun reste dans son pré carré, mais, en même temps, vous ajoutez : « Laissez faire le marché », si je vous ai bien compris. Je vous avoue que j'ai un peu peur de laisser faire le marché, parce que, dans le passé, cela a quand même été, pendant très longtemps le leitmotiv en matière d'énergie, et je ne peux pas dire que le marché se soit adapté à ce point que, aujourd'hui, on ne se pose pas nombre de questions ici.

À mon sens, laisser faire le marché n'est pas suffisant. Il faut surtout le réguler et de manière bien plus approfondie. Cela rejoint une des pensées de M. Hansen. Même si tout le monde n'aime pas beaucoup M. Hansen ici. Il y en a qui le critiquent du matin au soir, mais ce n'est pas mon cas ; je pense qu'il est plutôt lucide. Il reconnaît quand même que l'on a dérapé en libéralisant le secteur. Comment entrevoyez-vous cela puisque cela vous concerne en premier lieu ?

Le réseau de gaz pourrait-il, oui ou non, intégrer l'hydrogène ? J'ai posé la question aux GRD, mais je n'ai pas eu de réponse précise et je m'adresse donc aux techniciens et ingénieurs dont vous disposez tous. Peut-on considérer que l'hydrogène est en mesure d'intégrer les réseaux ? Si tel est le cas, il s'agirait d'une raison supplémentaire de maintenir les réseaux.

Faut-il étendre les réseaux de gaz ? Personnellement, je pense qu'il ne faut pas les étendre. Aux nouveaux demandeurs de services électriques, il ne faut pas leur dire que l'on va continuer à pouvoir utiliser le gaz. Ce n'est peut-être pas votre point de vue. Il ne faut peut-être pas aller au-delà, mais entretenir ce qui existe, d'autant plus si l'hydrogène peut l'intégrer.

Vous regrettez que le programme de transition ne soit pas décliné. On peut critiquer le PACE, mais, au

moins, il existe. Ce n'est pas parce que je suis dans l'opposition que je vais dire le contraire. Ce document existe et c'est sur cette base qu'il convient de travailler.

N'est-ce pas à vous à le décliner ? N'est-ce pas au secteur de s'octroyer le document en proposant de le décliner par rapport à ses capacités, ses possibilités et ses difficultés ?

Pour la loi Climat, les Français ont interpellé les secteurs en donnant les objectifs sur lesquels ils demandaient un *feed-back*, un plan et une ligne du temps. Cette ligne du temps a ensuite été examinée par le Parlement et par le Gouvernement dans le but de valider ou non sur la base d'un dialogue.

N'est-ce pas la meilleure manière de fonctionner plutôt que d'attendre que le prochain gouvernement le decline ? Cela peut-être une solution, mais cela fera perdre plus de temps que si les secteurs s'arrogeaient la matière sans tarder.

En ce qui concerne la rénovation des bâtiments, j'ai le sentiment d'une approche très individualiste de la chose. Il y a de nombreuses primes, mais on connaît les lourdeurs de l'administration. En disant cela, je ne tape pas sur l'administration parce que je connais ses besoins en ressources humaines. Celui qui est sensibilisé à la cause ou qui considère qu'il a intérêt à le faire va le faire. Celui qui ne l'est pas va continuer à payer ses factures et, parfois, ne sait pas les payer. Cependant, il n'y a pas un plan d'ensemble.

Ne faut-il pas passer d'une logique individuelle, en revoyant totalement le schéma des primes accordées sur cette base, à une logique par quartier vu le temps qu'il reste jusqu'à 2030 ? M. Vermeulen parle d'un temps court, et je trouve même qu'il est très court, mais nous n'avons pas le choix. Ne faut-il pas travailler quartier par quartier, en commençant par les quartiers les plus en nécessité parce qu'ils ont été identifiés comme sources de potentiel ? Ne faut-il pas changer complètement le *mindset* par rapport à ce qui est fait actuellement ?

Mon avant-dernière question porte sur les véhicules. Selon moi, il ne faut pas de nouvelles routes parce qu'il y en a suffisamment. Si tous ceux qui pouvaient prendre les transports publics les prenaient et laissaient les routes à ceux qui en ont réellement besoin, on n'aurait pas besoin de nouvelles routes et sans doute seraient-elles moins abîmées. Toutefois, on connaît tous la sensibilité que certains Belges ont avec la bagnole – je ne comprends pas, mais c'est ainsi. Ceci dit, ne doit-on pas alors paramétrer cela – et l'on voit bien, une fois de plus, que notre alchimie institutionnelle bouscule à chaque fois tous les raisonnements – en tenant compte de réalités qui sont un peu différentes en Wallonie par rapport à la Flandre ? Le territoire est différent : il est plus large et plus grand, il y a moins d'habitants. Quand on parle de transports publics, les gens demandent des transports qui fassent preuve d'efficacité et d'efficience.

Pour prendre le train quasiment tous les jours – sauf quand je ne sais vraiment pas le faire –, on constate qu'il vaut mieux prendre le train d'avant pour être sûr d'arriver à l'heure à la réunion. C'est une habitude à prendre, mais tout le monde ne peut pas le faire. Cette efficience ne doit-elle pas aller jusque-là également ? Comment Climact analyse-t-il ce paramètre en tenant compte des spécificités de la Wallonie ?

Enfin, une dernière question me brûle la langue. Chacun s'accorde à dire qu'il faudra plus d'électricité demain. Quel que soit le schéma, il en faudra plus demain. Quand on parle d'électricité et d'énergie renouvelable, par rapport à la présentation que Climact a faite aujourd'hui, avez-vous intégré – si vous l'intégrez – le nucléaire ? Tout le monde sait que je n'ai jamais été très favorable au nucléaire. Cela n'a pas beaucoup changé : j'étais en minorité avant et je le suis toujours... C'est comme cela. Avez-vous intégré ce point d'une manière ou d'une autre ? On peut très bien ne pas être pronucléaire, mais aussi se dire que des réalités de terrain et des besoins existent.

J'ai une sous-question concernant ce fameux canard que l'on appelle l'autonomie énergétique. Je m'énerve trop quand des personnes me parlent d'autonomie énergétique, en disant qu'il faut être autonome énergétiquement sur le pays et que c'est une catastrophe si on ne l'est pas. Ne faut-il pas, dans ce cas, parler d'autonomie énergétique sur un plan européen ? Cela a-t-il du sens, pour vous, de parler d'autonomie énergétique sur un plan national ? Dans ce cas, il faut arrêter les interconnexions, il ne faut pas dépenser autant de milliards qu'on le fait pour tout cela. À votre avis, ce *mindset* peut-il ou doit-il évoluer par une législation qui serait plus européenne ? Je n'ai malheureusement pas l'impression que l'Europe s'est tout à fait approprié le sujet – mais peut-être allez-vous me démentir.

**M. le Président.** – La parole est à M. Bierin.

**M. Bierin** (Ecolo). – La prochaine fois, on auditionnera aussi M. Crucke...

J'ai deux questions pour la FEBEG et une pour Climact, qui seront beaucoup plus courtes.

J'avais la même question sur le système Atrias qui a été fort décrié. On sait qu'il y a eu de gros retards et un coût beaucoup plus important. Pouvez-vous nous indiquer, du point de vue de la FEBEG, où l'on en est aujourd'hui ? Cela risque-t-il encore d'avoir un impact négatif potentiel dans les années à venir sur la transition d'une manière ou d'une autre, ou en tout cas sur le bon fonctionnement du marché ?

J'ai une question très précise sur les compteurs communicants. On a bien vu – le *slide* était très clair – le retard à Bruxelles et en Wallonie par rapport à la Flandre. En Flandre, ils sont au même niveau – actuellement de 40 % – pour le gaz et l'électricité. À ma

connaissance, cela a beaucoup plus d'intérêt, en termes de transition, pour l'électricité que pour le gaz, même si les compteurs communicants peuvent aussi avoir des avantages par rapport aux relevés des compteurs de gaz. Selon vous, faut-il les développer tous les deux avec la même priorité ?

Une autre possibilité est mon hypothèse, mais cela m'intéresse d'avoir votre avis : la grande priorité doit-elle être de les installer pour l'électricité avant tout ? C'était mes deux questions adressées plus spécifiquement à la FEBEG.

Pour Climact, j'ai une question qui prolonge une des nombreuses questions de M. Crucke. Concernant les investissements, il me semble – c'est différé dans le temps et il faut voir comment on peut le prendre en compte – que la majeure partie peut potentiellement provenir des énormes économies qui seraient réalisées en ne dépensant plus des dizaines de milliards d'euros par an pour des énergies fossiles. De quelle manière cet enjeu et ces éléments sont-ils pris en compte dans les projections que vous faites et dans vos différents scénarios ?

Je suis vraiment désolé, je vais devoir vous quitter. Ce n'est certainement pas par désintérêt pour les réponses. Je les lirai très attentivement dans les comptes rendus qui seront faits.

**M. le Président.** – La parole est à M. Janssen.

**M. Janssen (MR).** – Merci beaucoup à nos intervenants, c'était passionnant.

Je commencerai par quelques questions à la FEBEG. Tout d'abord, vous avez rappelé un besoin de concertation entre tous les acteurs. Comme vous le savez peut-être, à de nombreuses reprises, le MR avait appelé de ses vœux une forme de grande alliance.

Que pensez-vous de la cellule de coordination mise en place récemment par le ministre, présidée par Jean-Pierre Hansen ? M. Crucke en a parlé. Pensez-vous que cette cellule est suffisante ? Elle est appelée à jouer un rôle déterminant. Quelles sont vos réactions à ce sujet ? Cela nous semble déterminant.

Ensuite, concernant le financement de la modernisation du réseau, comment devrait se faire la répartition de ce financement ? Si vous deviez donner des idées ou des contributions, quelle serait la répartition entre la part de la Région, la part des GRD et la part des citoyens ?

Au-delà de cela, ne pensez-vous pas qu'il devrait y avoir une certaine contribution de la part des producteurs et des fournisseurs ? L'idée est que tout le monde doit participer à l'effort collectif, tout le monde doit participer à l'effort de guerre, si l'on peut dire.

On sait que les citoyens ne pourront pas financer tout cela. L'État, malheureusement, on en connaît la situation budgétaire. Comment le voyez-vous ? Quel serait le rôle que pourraient jouer les fournisseurs et les producteurs ?

J'ai une autre question sur l'apport des fournisseurs et des producteurs dans la lutte contre les décrochages. Ce sont surtout les GRD qui sont à la manœuvre. Quelle est la contribution de la FEBEG ? Que ce soit sur le plan technique ou financier, comment voyez-vous cette question ?

Concernant la méthodologie tarifaire, avez-vous été consultés en la matière ? Les discussions entre la CWaPE et les GRD ont été compliquées. Est-ce aussi le sentiment que vous avez ? Avez-vous un avis ou une réaction à ce sujet ?

Concernant la tarification incitative, vous avez dit que vous la souteniez, mais que vous ne saviez pas si cela allait marcher. Pour que cette tarification fonctionne, il faudrait que la tarification réseau corresponde à la tarification *commodity*. Avez-vous transmis des pistes à la CWaPE en la matière ? Si c'est pour payer le réseau moins cher, mais que la partie *commodity* ne suit pas, on perd le bénéfice. Cela ne fonctionnera pas in fine. Quelles sont les solutions, les réponses à apporter ?

Concernant la flexibilité, vous faisiez le parallèle entre la flexibilité et les décrochages d'onduleurs. Voulez-vous proposer une compensation si le réseau force à arrêter les éoliennes, par exemple ? Est-ce là que vous voulez en venir ? Est-ce cela que vous sous-entendiez ?

Concernant la mise en place des KPI et du monitoring pour les GRD, le fait qu'il n'y ait pas ce monitoring, ces KPI, est-ce plutôt un problème de capacité technique ou de volonté ? A-t-on manqué de volonté ? Dit d'une autre manière, la digitalisation le permettra-t-il, le réalisera-t-il automatiquement ? Ou était-ce plutôt parce qu'il y a eu une forme de manquement dans le passé que la digitalisation n'y changera rien et qu'il faudra à présent davantage de volontarisme en la matière ?

Concernant les compteurs communicants en gaz, où en sont nos voisins quant à leur déploiement ? Vous avez dit que la Wallonie n'était nulle part, mais où se situent nos voisins concernant le déploiement des compteurs communicants en gaz ?

Je terminerai par trois questions à Climact. Tout d'abord, concernant le secteur du bâtiment, vous avez mentionné le besoin de tripler le pourcentage de rénovations. C'est un chiffre que l'on entend régulièrement, de passer de 1 % à 3 %. Concrètement, pensez-vous que l'on va y arriver ? Qu'est-ce qui pourra réellement enclencher une telle dynamique ? C'est un pourcentage que l'on entend très régulièrement, mais on

a l'impression que cela n'évolue pas réellement. Quels sont, d'après vous, les remèdes, les réponses à proposer ?

J'ai envie de poser une question assez similaire concernant le secteur du transport. Vous avez mentionné, dans le cadre de la vision FAST, l'objectif de 15 % de transports en train. Comment est-ce réaliste ? Comment faire pour réellement aller dans cette direction ? Là aussi, malheureusement, c'est sûr que l'on aimerait tous y arriver, mais on a l'impression que l'on en est très loin.

Enfin, concernant la mise en œuvre du plan Air-Climat-Énergie 2030, on a déjà pu le dire à différentes reprises en commission : d'après nous, les plans d'investissement des GRD et la méthodologie tarifaire ne permettent pas du tout de rejoindre l'ambition du plan Air-Climat-Énergie. Quel est l'avis de Climact ? Pensez-vous que les moyens financiers sur la table, aussi bien en matière d'investissement des GRD que venant de la méthodologie tarifaire, ne sont pas suffisants pour réaliser ce plan ? Si c'est le cas, quelles réponses proposez-vous en la matière ? Je me rends bien compte que c'est une question vaste, mais c'est intéressant de vous entendre à ce sujet.

**M. le Président.** – La parole est à M. Fontaine.

**M. Fontaine (PS).** – Je ne voulais pas rester sans voix pour remercier les trois orateurs d'aujourd'hui. Certes, mes excellents collègues ont posé un certain nombre de questions ; nous avons également un certain nombre de questions, mais qui se recoupent les unes et les autres, donc je ne vais pas allonger les débats. Je vais simplement être très attentif par rapport aux réponses qui vont être apportées.

*(M. Fontaine, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)*

**M. le Président.** – La parole est à M. Hermant.

**M. Hermant (PTB).** – J'ai quelques questions par rapport à vos exposés. D'abord, merci, au nom du PTB, d'être venus aujourd'hui.

En ce qui concerne la FEBEG, la nouvelle méthodologie tarifaire 2025-2029 va prendre 1 milliard d'euros de plus dans la poche des familles et des PME pour financer la modernisation du réseau électrique. Cela va mettre des gens dans les difficultés, que ce soit les petites PME ou les familles. Une famille sur quatre est déjà dans une situation de précarité en Wallonie, cela nous pose question et nous dérange.

Il y a un risque de défaut de paiement qui augmente à cause du fait que l'on augmente les frais de réseau. Cela risque de représenter une perte pour vos membres en tant que fournisseur.

D'autre part, si le réseau électrique n'est pas à la hauteur pour absorber l'énergie produite, cela va aussi provoquer un manque d'électricité qui revient vers les fournisseurs, donc un manque à gagner pour vous aussi. Ma question rejoint celle de M. Janssen, pour laquelle j'étais un peu étonné : vu les millions voire les milliards d'euros de profits réalisés par vos membres, dont Engie, TotalEnergies, Luminus, et cetera, pendant la crise, ces milliards d'euros ne devraient-ils pas être réinvestis dans le réseau ?

Un autre élément qui fait gonfler la facture d'électricité des familles et des PME, c'est le système des certificats verts.

La production d'énergie renouvelable est indispensable au défi climatique. On vient de le dire, le réseau doit être amélioré pour absorber l'énergie verte. Vu que les familles vont payer des factures de plus en plus élevées, le système de certificats verts est-il encore justifiable aujourd'hui ?

Il est payé par les familles et les PME, principalement, au profit d'Engie. Depuis 2019, Engie a perçu au moins 100 millions de certificats verts. Luminus, ce sont au moins 85 millions. Ce sont des montants énormes. Si je prends Engie, en 2022, ils ont fait 5,2 milliards de profit. En 2023, ils tablent sur 4 à 5 milliards de profit. Cette entreprise a les moyens d'investir dans le renouvelable, elle n'a pas besoin de ces 100 millions d'euros qui affaiblissent leurs clients. Êtes-vous d'accord d'arrêter avec ce système de certificats verts ?

En ce qui concerne Climact, développer l'énergie renouvelable est indispensable pour atteindre nos objectifs climatiques. La difficulté est l'irrégularité de l'énergie renouvelable, l'intermittence. Une solution est contenue dans les batteries et tout ce qui a trait à un système de stockage. La FEBEG en a un petit peu parlé, vous, moins. Des batteries peuvent servir à lutter contre le décrochage des onduleurs dans les quartiers, voire de manière individuelle, selon certains. Cette solution est-elle amenée à se développer dans le futur ? Quelle place prend-elle dans votre scénario pour la neutralité carbone en 2050 ?

Le défi climatique demande beaucoup d'efforts, notamment en matière de production d'énergie. L'énergie est un besoin de base pour chacun d'entre nous. Le modèle que vous nous présentez est en rupture avec ce qui se fait actuellement. Quand vous dites qu'il va falloir 30 % de chauffage – si j'ai bien lu, parce que l'exposé était assez rapide – via les réseaux de chaleur, c'est énorme. Dans les villes, dans les quartiers, c'est un changement assez radical.

Quand vous parlez de multiplier par 4,7 la quantité d'électricité pour le transport, ce sont des quantités astronomiques. Au niveau des voitures, diminuer par 3,5

le nombre de véhicules, et cetera, ce sont de grands changements dans la société.

À ce jour, on voit une approche individualiste des rénovations. Je soutiens la question de M. Crucke. C'est un point que nous défendons depuis longtemps, qui est de changer l'échelle des rénovations qui sont en cours. Vous l'avez dit aussi, il faudrait multiplier leur nombre par trois. On est, là aussi, dans un changement de système, dans un changement de la manière dont on voit les choses. Jusqu'où envisagez-vous ce changement de système ?

J'ai l'impression que vous expliquez cela de manière très théorique. De là, je suis un peu curieux d'avoir plus en détail vos rapports, synthèses, scénarios. J'ai regardé sur internet, il y a beaucoup de documents que vous avez publiés, mais, au niveau des synthèses pour la Belgique – je suppose qu'il y a beaucoup de documents qui sont envoyés aux différents gouvernements, et cetera –, y a-t-il moyen pour la population ou les parlementaires d'avoir accès à ces documents ?

D'après vous, le secteur énergétique dépend des aléas du marché, de la spéculation – on l'a vu avec la crise énergétique – et de la course au profit. Va-t-on atteindre nos objectifs climatiques dans ce contexte-là ? Nous plaçons pour la – nous ne sommes pas les seuls, je pense que le Parti socialiste en parlait également – nécessité d'une beaucoup plus grande planification de la production d'énergie, de son transport et de sa distribution. Dans ce contexte où il y a différents acteurs, où le marché intervient, est-il possible d'y arriver comme cela, ou bien va-t-il falloir passer à une planification beaucoup plus grande que ce qui se passe aujourd'hui ?

Voici pour mes questions. Pardon, excusez-moi, j'avais encore une question. Vous avez dit : « Il va falloir être honnête sur les moyens d'arriver aux objectifs du PACE ». Ce n'est pas clair pour moi ce que vous vouliez dire avec cette affirmation. Qu'entendiez-vous par là ? Vous avez raison, les objectifs sont très ambitieux, mais comment va-t-on devoir y arriver ? Comment envisagez-vous les choses ?

**M. le Président.** – Je vous laisse vous organiser à trois pour répondre à un certain nombre de questions.

*(M. Hermant, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**M. le Président.** – La parole est à M. Van den Bosch.

**M. Van den Bosch,** Directeur général de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG). – Je vais commencer par les questions de M. Crucke. J'ai noté la plupart des autres questions également.

S'il l'on regarde au niveau belge, on fait le constat que la capacité de modélisation est principalement chez Elia. Si l'on regarde la composition de l'énergie que l'on utilise – par exemple l'énergie verte représente 20 % de la totalité –, les investissements à faire, je me demande si nous n'avons pas besoin d'une capacité de modélisation dans les administrations par exemple. Je constate que les SPF, ni en Wallonie ni en Flandre, n'ont une capacité de modélisation et de planification. Si l'on regarde l'impact de la crise énergétique sur notre pays et sur la facture des citoyens, n'avons-nous pas besoin d'une cellule ou d'un groupe au sein duquel les acteurs de marché pourraient se voir et où un système neutre de modélisation et des scénarios y seraient développés ? Ceux-ci prendraient en compte la totalité des vecteurs énergétiques sur notre territoire.

En Wallonie, il y a de nouvelles choses comme le chauffage au bois ou aux pellets. Les réseaux de chaleur se développent, c'est pris en compte dans certaines modélisations, mais pas en détail. Il pourrait être intéressant de partir d'une vue plus large de la totalité de la consommation énergétique. Nous ne l'avons pas dans notre pays.

La digitalisation et Atrias sont un point important auquel nous consacrons beaucoup de temps. J'ai eu des contacts avec les médiateurs il y a quelques jours qui me disent que le nombre de plaintes a diminué ces trois derniers mois. On voit que le nombre de factures en retard de paiement diminue également.

Avec les GRD, nous avons mis en place une *task force* que nous appelons : « *N To N task force* », puisque tout le monde regardait le problème au sein de son propre système. C'est le client qui veut la facture, qui veut déménager et changer de fournisseur, donc il faut regarder le problème à partir de la demande du client jusqu'à sa résolution. C'est pour cette raison que des groupes de travail et des spécialistes travaillent ensemble, Atrias, les GRD et les fournisseurs concernés.

Malheureusement, cela ne se fait pas rapidement. Aujourd'hui, il y avait encore un article dans *De Tijd* en Flandre où Frank Vanbrabant, le CEO de Fluvius, disait qu'il y avait un jour de travail pour résoudre un cas. Parfois, il y a des cas très compliqués comme le cas d'un client qui a installé des panneaux photovoltaïques et qui n'a pas reçu de facture. Il y avait peut-être eu un retard pour notifier les PV, celui-ci a changé de fournisseur et a déménagé. Cela rend le système très compliqué pour un client, mais ce sont des choses qui sont en train de se résoudre. Malheureusement, cela va moins vite que ce que tout le monde avait espéré. Pour être honnête, cette digitalisation est la manière de continuer.

Je vais répondre que la question du compteur digital dans ce cadre. Pour moi, le compteur digital est essentiel dans le tout. On nous demande l'électricité et le gaz, ou seulement l'électricité. À mon avis, les deux

sont utiles, puisque quelqu'un doit venir à domicile pour prendre les données du compteur ou bien il faut les envoyer. En Flandre, ils sont en train d'installer aussi le compteur pour l'eau, donc les trois en même temps. Le signal passe via le compteur d'électricité, donc cela a des avantages. J'ai vérifié chez moi ce que j'ai consommé en sept mois : 12 euros de gaz l'hiver passé.

Si l'on utilise les applications mises à disposition par nos fournisseurs, cela donne une idée de comment régler le thermostat, ce que je consomme. Personne ne va regarder le compteur tous les jours, mais si l'on a le réseautage chez soi, c'est utile. Si je ne suis pas à la maison, je peux voir si je consomme ou si j'ai réglé correctement mon thermostat puisque je ne suis pas à la maison.

Mesurer, c'est savoir, donc il est important de faire les deux. Le gaz n'est pas là pour la flexibilité ou pour des prix par quart d'heure ou par heure, néanmoins cela donne une idée. C'est la plus grosse partie de la facture énergétique du client.

**M. Debloq**, Conseiller Wallonie de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG). – Je vais répondre à la question de M. Bierin sur ce point. En Flandre, dès qu'il y a l'installation du compteur digital pour l'électricité, il est automatiquement couplé au compteur digital gaz. Un déplacement, un rendez-vous, c'est fait en même temps. Les chiffres similaires, en termes de taux de déploiement électricité et gaz, sont liés à cette politique.

**M. Van den Bosch**, Directeur général de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG). – Où va-t-on trouver l'argent pour les coûts maîtrisés ? Hier j'étais à l'évènement d'un de nos membres. Ils ont présenté leurs vues sur l'électricité européenne pour le futur et ils ont mis deux choses en avant. Ils craignent qu'il y ait un manque de main-d'œuvre et un manque de permis.

Quand je vois le succès des bons d'État qui ont été émis – l'argent pose des problèmes, mais ce n'est pas le plus important –, il y a de l'argent que l'on peut mobiliser. Ce n'est pas négligeable. J'entends que chez Elia il y a un programme de 16 milliards d'euros, chez Fluvius 5 milliards d'euros. Je présume que pour ORES et Resa ce sera aussi à peu près 5 milliards d'euros pour le futur. Ensemble, cela fait environ 30 milliards d'euros, donc ce n'est pas négligeable.

Je pense que l'on peut mobiliser l'argent s'il y a un rendement raisonnable autour. Il y a des moyens, des obligations et autres. On peut trouver de l'argent à un coût raisonnable.

À la question de si ce n'est pas un rôle que peuvent tenir les producteurs et fournisseurs, il y a un *unbundling*, ce n'est pas notre rôle d'investir dans le réseau. Il y a une autre partie à investir dans le renouvelable et autres.

Concernant les surprofits, je n'en vois pas chez les membres. Si je regarde les chiffres en Belgique, c'est plutôt négatif que positif. Pour être honnête, on ne les voit pas.

Pourquoi ai-je mis la modélisation et la planification ensemble ? Si l'on met plusieurs administrations ensemble, quelles sont les possibilités ? Quels sont les risques ? Quels sont les éléments qui pourront poser un problème pour réaliser la transition ? La main-d'œuvre sera un des plus grands défis pour tout le monde : assez de main-d'œuvre pour la rénovation des bâtiments et autres.

Concernant la flexibilité et autres, M. Debloq peut répondre.

Concernant les irrécouvrables, on a vu qu'ils ont augmenté. Si mes souvenirs sont bons, nous sommes à quelque chose comme 100 millions d'euros au niveau fédéral. Au niveau wallon, c'est 50 millions d'euros environ.

Les fournisseurs jouent leur rôle au moment où le client ne sait plus payer. Le client reste chez le fournisseur, et le fournisseur porte le risque sur la totalité de la facture, les coûts des GRD, mais aussi sur les certificats verts, c'est une obligation régionale. Ce n'est pas la Région qui porte le risque, c'est le fournisseur qui le porte.

Le changement au niveau fédéral, par exemple, la TVA vers les accises augmente le risque, puisque, si un client ne sait pas payer après deux ans, si la facture est irrécouvrable, on peut recouvrer la TVA. Pour les accises, c'est impossible, on ne peut pas les recouvrer. Je vois par exemple aux Pays-Bas, c'est possible. Chez nous, ce n'est pas possible pour le moment. Ce sont des éléments qui augmentent notre risque.

On l'a dit dans le passé, tout le monde devrait porter ses propres risques : l'État pour la partie de l'État, c'est-à-dire la TVA et les accises, notre Région pour les certificats verts, les GRD pour le côté coût du réseau, et le fournisseur pour la partie énergie dans la facture. Ce serait plus équitable au final.

**M. le Président.** – La parole est à M. Debloq.

**M. Debloq**, Conseiller Wallonie de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG). – Je vais apporter une réponse particulière à une question qui avait été posée sur comment devraient être traités les coûts irrécouvrables au réseau, ce n'est pas prévu par la méthodologie. Ce n'est pas à la méthodologie de décider ce que l'on fait des irrécouvrables. Cela dépend du décret Électricité, du décret « Méthodologie globale » qui dit comment doit évoluer la méthodologie tarifaire et qui confirme la cascade tarifaire et la prise en charge des impayés.

Le premier point est une reconnaissance au niveau politique, qui peut avoir ensuite une répercussion des impayés par une prise en charge par le GRD. C'est le premier élément.

Dans le cas où ce serait appliqué par la CWaPE suite à une décision politique, on est d'avis que cela doit être un coût non contrôlable pour le GRD. Cela a toujours été la position. La méthodologie tarifaire 2025-2029 ne peut pas procéder à une telle mesure, puisque ce n'est pas permis par le décret, par les dispositions légales. C'est la précision que j'apportais.

**M. le Président.** – La parole est à M. Van den Bosch.

**M. Van den Bosch**, Directeur général de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG). – Il y avait également des questions sur le stockage : ne faut-il plus réguler ? Dans les chiffres qu'Elia montre, il y a beaucoup de projets de stockage qui sont en train de se développer : stockage, électricité à grande échelle. Ce sont des projets de 100 mégawattheures et plus, de grands projets.

Certains projets ne se développent pas en Belgique, mais aux Pays-Bas, en Allemagne, pas loin de nous. Il faut regarder notre cadre réglementaire : pourquoi les projets ne se développent-ils pas chez nous, mais de l'autre côté de la frontière ? Je préfère les avoir chez nous, cela donne un peu de main-d'œuvre, un peu de valeur ajoutée.

Tous les grands membres ont des projets, et même au niveau des ménages : au moment où il y a des PV, je vois assez souvent qu'il y a aussi des batteries.

Il y avait aussi une question sur le gaz et l'hydrogène. J'aime toujours bien rappeler l'histoire. Voici 50 ans, il y avait 40 % d'hydrogène dans le réseau de gaz. Il y a deux écoles : la première estime qu'il ne faut certainement pas mélanger l'hydrogène, parce qu'il a plus de valeur que le méthane ou le gaz naturel. Le mélanger entraîne une diminution de la valeur, outre qu'il n'y en aura pas assez. Il faut donc l'utiliser pour les applications qui sont difficiles à électrifier, surtout dans l'industrie. Pour la deuxième école, ce serait quand même utile de mélanger l'hydrogène dans un réseau de distribution, par exemple s'il y a un petit électrolyseur quelque part où ce n'est pas rentable de le transférer à plus haute capacité. Je pense que la plupart seront au niveau de transport et surtout dans les ports comme Anvers, Gand ou Zeebruges ainsi qu'éventuellement dans certaines industries. Cela va probablement commencer vers les grands industriels tandis que les utilisations dans les réseaux de gaz seront limitées.

La capacité de remplacer des kilowattheures par l'hydrogène est relativement limitée si l'on fait le calcul. Notre ligne est plutôt de ne pas les mélanger et l'utiliser pour des choses qui ne sont pas électrifiables.

Pour le surplus, on ne prend pas directement position sur le nucléaire ou sur la manière de produire l'électricité. Pour nous, on a besoin de centrales pilotables pour le futur. On aura beaucoup plus de renouvelables que maintenant, mais on aura encore besoin, à certains moments – même dans le futur –, de centrales pilotables, de centrales flexibles. Que ce soit via le nucléaire ou le gaz, on aura besoin de centrales en 2040 et en 2050. Dans les centrales à gaz, on n'utilisera plus le gaz naturel, parce que certaines centrales seront avec CCS ou CCU, ou peut-être utilisera-t-on du biométhane, mais l'on aura besoin de toute manière, dans le futur, de centrales pilotables.

**M. le Président.** – La parole est à M. Debloq.

**M. Debloq**, Conseiller Wallonie de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG). – Je ne voudrais pas passer des messages trop extrémistes ou extrêmes en matière de flexibilité technique. Effectivement, si l'on demande une injection à 100 % tout le temps, cela représente un coût. Je peux entendre qu'une partie peut venir d'une contribution du producteur qui reconnaîtrait que, de temps en temps, il peut participer à l'effort de limiter certaines injections en périodes problématiques. Je l'admets, je le reconnais, nous le reconnaissons.

Ce que l'on demande, par contre, c'est qu'au minimum ce soit beaucoup plus encadré. À l'heure actuelle, on ne sait pas ce qui va se passer. Je n'ai pas d'indication, pas d'élément. Je sais que je suis soumis à ce risque, mais je ne sais pas dans quelle mesure. Pour réaliser un *business plan*, pour avoir des financements et des garanties qui dépendent toujours de la sécurité d'investissements, c'est problématique. Cela représente un coût supplémentaire.

Si au moins on arrive à se dire qu'un cap est fixé, cela peut intervenir beaucoup plus clairement. Il faut aussi un KPI qui mesure cela, parce que si l'on n'en a pas, on navigue à vue. À l'heure actuelle, nous sommes vraiment trop dépendants d'une incertitude qui découle d'un manque de communication, de prévisibilité et de ce genre de choses. Il n'y a pas non plus trop d'extrême dans les propos, même si la logique de rémunérer une forme de flexibilité est quand même tout à fait légitime.

Oui, on a été consulté sur la méthodologie. Je pense que le travail de consultation de la CWaPE a été extrêmement large. Je ne pense pas qu'il y ait énormément d'acteurs qui ont réagi. Cela se limitait aux GRD. Il y a eu effectivement BeProsumer. Nous avons participé à des auditions publiques. Je n'ai pas vérifié l'ensemble des contributions, mais ce qui a manqué – c'est un sentiment, il faut peut-être voir le *feedback* de la CWaPE et son évaluation de cette consultation –, c'est la voix des consommateurs sur ce côté « coût maîtrisé », « impact du coût ».

Donc oui, il y a eu consultation, et puisque vous me demandez comment cela s'est passé, on a perçu certaines difficultés, certaines tensions sur des discussions qui concernent essentiellement la CWaPE et les GRD. Je pense que la CWaPE a proposé quelques changements méthodologiques un peu novateurs par rapport au passé. Donc il y a eu cet aspect, et il y a eu des propositions de la CWaPE qui ont été validées, qui ont été retenues, comme le fait de ne plus rémunérer des plus-values sur amortissement, qui sont des écritures comptables. Jusqu'à présent, elle permettait de les intégrer, donc il y avait un rendement sur des écritures comptables, qui ne correspondait à un coût ni pour l'actionnaire, ni pour le GRD. Cette fois, on arrête ce genre de choses. Cette proposition était donc un peu novatrice. Donc la CWaPE a effectivement pris certaines responsabilités par rapport à certains constats et cela a pu lever certaines crispations.

Soyons tout à fait honnêtes : ce genre d'éléments, c'est de la justification économique. On l'a soutenue, on a soutenu d'autres propositions de la CWaPE qui resserraient un petit peu la vis sur certains éléments, sur certains impacts, sur certains postes. Je pense que c'est une bonne chose pour le consommateur final, pour cette notion de transparence.

Ce n'est pas pour cela – je le dis et je le répète – que l'on ne doit pas non plus donner les moyens suffisants aux GRD. Ce n'est pas parce qu'en fait, on en vient à recadrer certains postes que l'on fait des vases communicants et que l'on stoppe une source de financement. Celle-ci n'était pas très claire, alors je préfère qu'elle soit plus large et beaucoup plus justifiée, beaucoup plus claire dans le poste adéquat. C'est cela, cette notion de transparence que j'ai émise. Et je pense que cela va permettre de réduire le coût.

Toujours en parlant de coûts, vous me direz : vous annoncez effectivement qu'il y a des investissements, et puis que cela doit être au coût maîtrisé. Oui, cela va coûter. J'ai utilisé les mots « coûts maîtrisés » et « moindre coût sociétal ». Donc effectivement, il y a un coût, et il faut qu'il soit le plus faible possible – on parle de transparence, d'efficacité, et cetera. C'est à cet objectif que cela doit mener. Donc je n'ai pas dit que cela n'allait pas coûter et ne pouvait pas coûter. Ce n'est pas possible. Après, il faut s'interroger sur la façon dont on répercute ces coûts au niveau des différents consommateurs. Là, on revient en fait sur la nécessité, selon nous, d'avoir quand même une certaine diversification des sources de financement de la transition énergétique.

Ici, grosso modo, jusqu'à présent, hormis d'éventuels montants de subvention du Gouvernement pour faire de la smartisation, en fait, on fait passer l'ensemble de la transition par la facture énergétique. Plus on consomme de kilowattheures, plus on contribue, moins pour celui qui sait s'équiper, finalement, moins il consomme de kilowattheures, moins il contribue. Est-il

encore logique de procéder de la sorte ? Je ne pense pas, et je pense qu'il faut commencer vraiment à diversifier les sources de financement et voir ce qui doit encore réellement passer par la facture, pour essayer au minimum de la maîtriser, voire de la diminuer au niveau global. Les factures d'électricité, à la base, c'est de la *commodity*, de la distribution et du transport. Et donc, regardez un petit peu tout ce que l'on finance à côté. Effectivement, il y a le support renouvelable, il y a d'autres politiques : on a fait un choix et on l'a mis via la facture, et l'on a besoin de ce financement.

Pour l'instant, la production de renouvelable a encore besoin du support. La facture est-elle encore l'outil le plus adéquat ? Ne doit-on pas diversifier ? L'argent doit venir de quelque part. Il ne s'agit pas de demander à la Région d'intervenir. Cependant, j'ai l'impression qu'une partie venant des moyens généraux, et donc basée sur l'impôt, serait plus équitable qu'un système basé sur le kilowattheure consommé. Une partie ne doit-elle pas être transférée pour permettre une transition abordable et acceptable pour les consommateurs, en particulier ceux qui ont moins la possibilité de limiter leur consommation ou de mieux l'étaler pour profiter de prix plus dynamiques ?

J'ai entendu quelques interrogations sur le fait de laisser faire le marché. C'est un vaste sujet qui nécessiterait des cycles d'auditions, aussi bien au niveau régional qu'europeen. J'aimerais formuler une remarque, sans aucune polémique, pour faire part d'un sentiment au sein de la FEBEG. Parfois, on se demande ce que l'on veut comme modèle. L'Europe a demandé la mise en place de la libéralisation, mais a-t-on joué le jeu ? On a parfois l'impression d'un modèle hybride. Il y a tellement de règles imposées et une telle régulation que l'on se demande si l'on a mis en place les conditions favorables à l'émergence de la concurrence. Les règles mises en place et le niveau de régulation sont-ils compatibles avec la libéralisation ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Vermeulen.

**M. Vermeulen**, Managing Partner de la société Climat. – Je vous remercie pour vos questions et commentaires ainsi que MM. Van den Bosch et Deblocq pour leurs éclairages. J'aimerais amener plusieurs éléments à ce débat compliqué et je vais donc essayer de ne pas avoir de conclusions trop simples.

Je suis assez d'accord avec la modélisation au niveau fédéral qui devrait être plus puissante qu'aujourd'hui. D'ailleurs, on le voit dans d'autres géographies. Cela pose beaucoup de questions de gouvernance, ce n'est pas si trivial. Cela voudrait dire que l'on réduit la taille des cabinets et que l'on met ces gens à la Cour des comptes ou au Bureau du Plan. Face aux enjeux auxquels on fait face, c'est une vraie bonne question. Je trouverais donc utile que ce débat ait lieu. On est dans un monde d'une complexité sans nom et, si l'on ne modélise pas, on va prendre de mauvaises

décisions. Je n'ai pas la réponse, mais cela invite à la réflexion. On ne pourra pas naviguer au travers des enjeux dans lesquels on se trouve sans de bons modèles.

On ne doit pas oublier que le *business as usual* a un coût qui prend différentes formes. Je ne vais pas vous rappeler les inondations et leur coût. Quelques milliards sont partis en fumée en quelques minutes. Ne pas répondre aux enjeux du climat a un coût majeur qui a été estimé par des économistes. Plus on attend, moins on agit, plus le coût est élevé. Quand on parle de ces coûts, il faut aussi avoir en tête le coût de l'inaction et de l'action reportée dans le temps. Cela va nous coûter de plus en plus cher.

Si l'on ne rénove pas aujourd'hui, si on le fait demain, cela nous coûtera plus cher. Si l'on ne développe pas nos infrastructures d'électricité aujourd'hui, si on le fait demain, cela nous coûtera plus cher. Si l'on regarde les coûts des scénarios bas-carbone par rapport au coût du scénario *business as usual*, ils ne sont pas plus élevés, mais constitués différemment. Si l'on est dans un monde bas-carbone, on paiera moins de combustibles fossiles et l'on augmentera notre sécurité d'approvisionnement. Par contre, il faut investir pour arriver à cela. Cela pose donc d'autres questions.

Je voudrais apporter quelques éléments au débat. À nouveau, ce sont des questions vastes qui méritent plus qu'un après-midi. On parle de l'externalité et de la fiscalité. Ce sont des outils qui ne sont pas bien exploités et pas assez exploités. Il y a peut-être un désaccord entre la FEBEG et nous. Je pense qu'il faut rendre l'énergie plus chère. Après, il faut capitaliser sur les revenus et probablement les réorienter. Si un bien n'est pas cher, par définition, on risque de la gaspiller. Reconnaître l'externalité, c'est clairement une voie dans laquelle il faut s'engager avec une politique de redistribution.

Les CV sont un exemple assez clair des effets d'aubaine et des effets pervers de certaines politiques et de certains mécanismes de support mis en place. Cependant, il faut être nuancé parce que, au moment où l'on a mis en place le mécanisme des CV, on n'avait pas imaginé les effets pervers et les effets d'aubaine. Personne, ni autour de cette table ni en dehors, n'avait anticipé la réduction de coût du photovoltaïque. Le mécanisme a été mis en place, l'économie a fonctionné beaucoup plus vite et le mécanisme n'a plus été nécessaire. Le temps nécessaire pour réorienter le mécanisme était d'un autre ordre. Il y a donc eu énormément de moyens publics qui n'ont pas été utilisés de la bonne manière.

J'invite le politique à avoir une vraie réflexion sur cette allocation de moyens publics. Les surprofits font partie des questions sensibles. Je ne crois pas que la question soit un manque de moyens. Par contre, il faut mieux les allouer et il y a des outils pour le faire, notamment au niveau de la fiscalité et des mécanismes

de support. On doit être plus réactifs par rapport à cela. Si un mécanisme de support coûte trop cher, il faut pouvoir le changer. Si une prime ne fonctionne pas, il faut pouvoir la changer.

J'ai entendu la question sur la rénovation et je suis un fervent partisan de la rénovation par quartier. Aujourd'hui, ce n'est absolument pas prévu et c'est une complexité sans nom. Si vous voulez organiser, dans votre rue, une rénovation, c'est-à-dire déployer un réseau de chaleur, c'est d'une complexité sans nom. On voit des projets pilotes, ce qui est rassurant, parce que, dans tout ce que l'on voit, il y a pas mal de motifs d'inquiétude. Il y a un projet pilote à Anderlecht, que je vous conseille de regarder, où ils mutualisent les efforts et ils sont donc plus faciles à mettre en œuvre.

Pour mettre en place des projets de rénovation par quartier, il faut créer une situation qui l'autorise, notamment via l'éducation et la formation. Les études de Climact ont beaucoup de qualités, mais elles ne sont pas toujours pédagogiques. On a développé un outil, pour votre information, qui s'appelle My2050, à destination des écoles. Nous avons fait la mécanique, et ce sont des gens bien plus équipés que nous pour expliquer cela dans les écoles qui se le sont approprié – je pense que Be Planet l'a repris – pour expliquer ces enjeux et augmenter la prise de conscience à ce sujet. Il y a donc des choses utiles qui se font.

J'appuie les propos de la FEBEG selon lesquels nous devons regarder ce que font les autres. À Amsterdam, ils ont un plan de rénovation par quartier pour sortir des combustibles fossiles. On va commencer par tel quartier, puis un autre et ainsi de suite. Cela rejoint le point qui a été évoqué sur la planification. On peut, à mon estime, apprendre de ce type d'initiatives.

Sur les nouveaux réseaux et l'hydrogène, je ne suis pas complètement équipé. Je ne suis pas trop en faveur de développer de nouveaux réseaux de gaz, mais c'est un avis personnel que je devrais valider un peu plus.

Sur les nouvelles routes, je suis d'accord avec ce qu'a dit M. Crucke. On doit plutôt réfléchir autrement, mettre l'argent ailleurs que dans le développement d'infrastructures pour la mobilité individuelle et expliquer pourquoi on le fait.

Je reste convaincu qu'il y a énormément de travail à faire, notamment sur les éléments fiscaux et la reconnaissance des externalités. Je vous partage une petite frustration là-dessus. Il y a des travaux qui ont été faits en 2017 à ce sujet, mais – probablement parce que l'on n'a pas dû être assez bons dans notre pédagogie –, le politique ne s'est pas – en Belgique en tout cas, avec le paysage institutionnel auquel on fait face – suffisamment approprié.

Je crois qu'il faut les remettre sur le tapis. Ce n'est pas parce que c'était compliqué en 2017 qu'il ne faut pas relancer la question aujourd'hui. Pour synthétiser, je

ne pense pas que l'on va adresser les enjeux auxquels on fait face sans un cocktail de mesures. Des mesures sur l'éducation, notamment : il faut faire comprendre aux gens ces questions complexes et cela demande un gros effort de pédagogie.

Par ailleurs, il faut davantage de « normatif » qu'aujourd'hui. En cela, la Flandre a montré l'exemple dans le bâtiment, sur ces labels très bas certes, mais au moins le mouvement est enclenché. En effet, il est normatif de dire que lorsque vous vendez votre bâtiment G, il va falloir le passer en F. Ce n'est pas suffisant, ce ne sont pas les bons niveaux, mais il y a eu moins une direction claire. Ce n'est pas parce qu'il y a des normes que c'est désagréable. Cela permet de répondre également aux questions de régulation, de plus si ce sont les bonnes normes, pourquoi pas ?

Enfin, il faut l'élément économique : le prix. Je reste convaincu que si nous n'avons pas un cocktail entre ces trois mesures – expliquer aux gens ; mettre en place de bonnes normes ; avoir un argument économique et repenser notre gouvernance –, cela sera très compliqué.

Pour répondre à votre dernière question qui est : « allons-nous y arriver ou non ? », je pense que si l'on reste occupés comme on l'est maintenant, nous n'y arriverons pas. C'est une certitude. Il y a des projets pilotes qui existent, en Belgique et à l'étranger, sur lesquels il faut s'appuyer. Il faut remettre en question des éléments fondamentaux tels que le prix, la normativité et l'éducation.

**M. le Président.** – La parole est à M. Crucke.

**M. Crucke** (Les Engagés). – Je souhaite remercier les orateurs du jour pour les explications qui nous ont été données et les réponses aux questions. Ils ont été très complets et ont répondu à la plupart des questions. C'était intéressant.

Pour faire la « fine bouche », il y a deux éléments sur lesquels j'aimerais que l'on puisse être un peu plus clairs. Je ne comprends pas bien ce que sont les « plus-values sur amortissement » ? Pourriez-vous me l'expliquer ?

Ensuite, Monsieur Vermeulen, vous n'avez pas parlé de la présence du nucléaire dans votre schéma. Je ne suis pas fétichiste, mais j'aimerais comprendre ce qu'il en est.

**M. le Président.** – La parole est à M. Vermeulen.

**M. Vermeulen**, Managing Partner de la société Climact. – C'est une question à laquelle j'ai toujours eu du mal à répondre. Ce qui me gêne dans le débat du nucléaire est la place qu'il prend. La Belgique, c'est 450 térawattheures, grosso modo, comprenant approximativement 80 térawattheures d'électricité dont 75 % de nucléaire. Cela n'a pas du tout sa place dans les médias et je voudrais que ces derniers posent davantage

la question qui est de savoir comment sortir des combustibles fossiles.

Le nucléaire est d'une complexité sans nom parce que c'est une technologie qui a été soutenue par des mécanismes lorsque les centrales ont été mises en place. Il n'y a pas moyen de développer un parc de production d'énergie sans soutien public. Le nucléaire en a bénéficié et j'ai parlé longtemps du photovoltaïque en ce sens également. Je n'ai, jusqu'à aujourd'hui, en Belgique ni ailleurs, pas trouvé d'étude complète prenant l'ensemble des coûts et avantages de chacune des technologies. Cela m'amène à beaucoup de prudence. Le nucléaire et la question des déchets sont essentiels.

Ma position est nuancée aujourd'hui, car le débat évolue. Il va falloir faire des *trade off* entre des risques climatiques dont on voit les effets – les agriculteurs, les personnes qui ont été inondées, les personnes âgées souffrant des sécheresses – actuellement et qu'il faut le quantifier et le risque nucléaire en ce qui concerne la gestion des déchets. Il est très difficile d'arbitrer. Ma position est toujours nuancée, bien plus que celle de certains collègues, même s'il serait bien prétentieux de me comparer. En France, je sais qu'il y a un gourou qui dit que le matelas ventral permet d'assurer la transition. Je crois que ce n'est pas le seul parachute ventral, notamment la réduction de la demande et de l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Pour des questions telles que la demande, ne pouvons-nous pas réfléchir à vivre autrement, sans avoir tous le temps de l'électricité ? Ne pouvons-nous pas organiser cela ? La digitalisation pourrait le permettre. N'y a-t-il pas des réflexions à mener sur ce point ? Ne pouvons-nous pas organiser le parc de cette manière ? C'est le pic qui gêne et il faudrait essayer de le descendre en partageant mieux et en étant plus malins dans la gestion de l'énergie. Dans ce contexte, on pourrait peut-être arriver à une solution où le nucléaire n'aurait plus sa légitimité. Je ne pense pas que cela soit possible, en étant réaliste. La ministre fédérale a fait plutôt du bon boulot sur cette question.

Monsieur Crucke, je ne peux pas vous donner une réponse, c'est très complexe et très nuancé. À titre personnel, c'est dommage que quelque chose qui était prévu en 2003 n'ait pas pu être mis en œuvre. Cela en dit beaucoup sur notre paysage institutionnel.

J'ose rêver que la réduction de la demande et la montée en puissance de l'énergie renouvelable font que le nucléaire n'est pas nécessaire pour les risques qu'il représente à long terme. Ce ne sera pas possible si je regarde les maths.

**M. le Président.** – La parole est à M. Deblocq.

**M. Deblocq**, Conseiller Wallonie de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG). – Sans être un spécialiste de la question, la plus-value de

réévaluation est une pratique comptable tout à fait légale et admise, comprenons-nous bien. Elle réaligne la valeur comptable d'un actif avec sa valeur réelle. Cela génère, dans le bilan comptable, une addition d'un poste.

Là-dessus, on appliquait un rendement. On permettait de l'intégrer dans le revenu du GRD. Cela ne correspond à aucun investissement physique ni aucune rémunération. C'est une écriture comptable de réaligement. Avant, on l'intégrait au niveau de la justification du coût. La CWaPE a fait quelques avancées sur le sujet. C'est un exemple parmi d'autres. On peut encore compléter les propos, je me renseignerai, mais, grosso modo, l'idée est celle-là.

**M. le Président.** – La parole est à M. Crucke.

**M. Crucke** (Les Engagés). – J'avais une deuxième question sur le principe de l'autonomie d'énergie sur une base nationale. Ce n'est pas la première fois que l'on évoque le modèle hollandais, qui travaille non plus sur une méthodologie individuelle, mais plus de quartiers.

Je sais que ce n'est pas à la mode, dans un parlement, de faire des missions à l'étranger, mais, de temps en temps, quand les choses fonctionnent convenablement, même à l'étranger – et ce n'est pas le bout du monde –, ce ne serait pas mal que l'on puisse, avec la commission, s'y rendre avant les enjeux électoraux.

Outre ce modèle, que je connais, ce qui est intéressant en Hollande, c'est qu'on l'a modélisé sur une échelle qui est plus une échelle du pays, sans doute pour une ville comme Amsterdam. Je ne crois pas que l'on perdrait son temps si l'on suggérait à la Conférence des présidents de nous autoriser, dans sa magnanime bonté, à nous rendre aux Pays-Bas.

Pour ce faire, je compte sur votre dynamisme et votre efficacité pour relayer ce message.

J'aurais aimé avoir une réponse aussi sur l'autonomie.

**M. le Président.** – Je vais céder la parole à nos invités tout de suite.

Premièrement, je vous demande une petite note. Comme cela, on peut gagner du temps. Comme vous connaissez manifestement la situation sur place, n'hésitez pas à le faire et à l'envoyer le plus rapidement possible. Ainsi, on pourra en discuter à la prochaine commission.

**M. Crucke** (Les Engagés). – Je vais le faire avec plaisir, si tout le monde est d'accord.

**M. le Président.** – La parole est à M. Van den Bosch.

**M. Van den Bosch**, Directeur général de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG). – Sur l'indépendance énergétique, pour le moment, pour être honnête, on importe tout, sauf les kilowattheures que l'on produit avec l'éolien ou autres. C'est toutefois clair que la mer du Nord en Belgique et le renouvelable ne vont pas nous permettre d'être indépendants. Je vois la consommation de l'industrie et autres, ce sera impossible.

L'idée d'Elia est de presque doubler la production et la consommation d'électricité. Dans les modèles qu'ils utilisent, la quantité que l'on va produire en Belgique même est relativement limitée. Si mes souvenirs sont bons, même dans les calculs d'Elia, l'on va être structurellement importateurs, et cela va monter jusqu'à presque 50 % de la consommation d'électricité. Il faut vérifier le nombre correct, mais je vous donne ici un ordre de grandeur.

Comme directeur d'une fédération belge, j'espère que la plupart de l'électricité sera produite en Belgique. En Belgique, ce n'est pas un produit oisif ou utile. Pourquoi ne pas le faire chez nous ?

Je pense que vous avez raison. Si l'on compare au niveau européen, il faut vraiment de l'indépendance dans la gestion de l'importation de l'énergie. Il faut regarder ce que fait l'Europe.

Je suis le dossier depuis relativement longtemps et, à ma mémoire, les premières idées de la Commission européenne, en 2020, étaient de diminuer la consommation pour être moins dépendants de l'extérieur. C'était une des bases. Donc, ils voyaient que la production des produits pétroliers en Europe, mer du Nord et autre était en train de diminuer. Il n'y a pas de nouvelles découvertes de gaz ou autres. Dès lors, on voyait que l'importation en Europe allait vraiment augmenter.

Comme pays, entreprise ou consommateur individuel, quels risques voulons-nous prendre ? Comment peut-on se protéger contre les risques ? Comme consommateur individuel, nous avons des choix : produire nous-mêmes, isoler la maison, choisir notre façon de se déplacer ou de chauffer la maison. Une partie des risques sont gérables par nous-mêmes.

Nos entreprises font la même chose. Ils optimisent le parc de production avec différents types d'unités. Ils essaient de voir la manière pour importer ou utiliser le gaz et autres. Donc, il faut essayer de diversifier.

Durant les crises du covid et énergétique, j'ai été agréablement surpris par toutes les entreprises, car elles avaient des plans de continuité et des plans de crise qui ont bien fonctionné. Ils n'ont pas eu de manque d'électricité ni de gaz en Belgique, donc je crois qu'ils ont fait un bon travail. C'est la même chose aux niveaux belge et européen.

Je suis d'accord avec vous : il faut regarder cela au niveau européen. Malheureusement, ce que l'on voit, c'est que les grands pays – l'Allemagne et la France – sont en train de regarder cela du côté individuel, et ce, malgré une situation budgétaire qui ne nous laisse pas les mêmes possibilités que certains grands pays ont pour diminuer les coûts pour leurs industries et supporter certains types de production.

Là, on a un désavantage vis-à-vis des pays voisins. De notre côté, nous sommes un petit pays avec peu de ressources primaires ; c'est tout à notre avantage de travailler ensemble, étant donné que la plupart se fait au niveau européen.

**M. le Président.** – La parole est à M. Crucke.

**M. Crucke** (Les Engagés). – C'est un complément d'information, mais je vous remercie pour le

raisonnement. Moi, je ne suis pas aussi défaitiste par rapport à la France et l'Allemagne. Il me semble que j'ai lu, hier ou avant-hier, une déclaration du président de la République française et du chancelier allemand dans lequel, manifestement, ils se montraient conscients de la dérive dans laquelle ils étaient en train d'installer leur conception énergétique individuelle ; déclaration dans laquelle ils émettent la volonté de retravailler ensemble entre l'Allemagne et la France. J'ai lu cela hier ou avant-hier dans *Le Monde*, pour ne pas le citer.

Sur le plan européen, on a beau dire ce que l'on veut, mais, si ces deux-là ne montrent pas l'exemple, on voit bien où sont les limites du raisonnement.

**M. le Président.** – Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 16 heures 38 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

M. Olivier Bierin, Ecolo

M. Jean-Luc Crucke, Les Engagés

M. Vincent Debloq, Conseiller Wallonie de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG)

M. Eddy Fontaine, PS

M. Antoine Hermant, Président

M. Nicolas Janssen, MR

M. Marc Van den Bosch, Directeur général de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG)

M. Pascal Vermeulen, Managing Partner de la société Climact

## ABRÉVIATIONS COURANTES

CAPEX	capital expenditure (dépenses d'investissement)
CCS	carbone capture and storage (capture et stockage de carbone)
CCU	carbon capture and utilization (capture et utilisation du carbone)
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CH <sub>4</sub>	méthane
CO <sub>2</sub>	dioxyde de carbone
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CV	certificats verts
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
Elia	gestionnaire de réseau de transport d'électricité
FAST	Fluidité, accessibilité, santé/sécurité et transfert modal (plan)
FEPEG	Fédération belge des entreprises électriques et gazières
Fluvius	gestionnaire des réseaux flamands de distribution d'électricité et de gaz (fusion d'Eandis et d'Infrac)
GRD	gestionnaire de réseau(x) de distribution
IT	information technology (technologies de l'information)
KPI	key performance indicator (indicateur de performance clé)
ORES	Opérateur des réseaux gaz et électricité
PACE	plan Air-Climat-Énergie
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PV	photovoltaïque
Resa	gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz
RWADE	Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie
SPF	Service public fédéral
TOTEX	total expenditure (dépenses totales)
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
WACC	weighted average cost of capital (coût moyen pondéré du capital)